

# LA LETTRE DU **18 JUIN** *Le combat de l'avenir*

Vingt-sixième année – n° 205 – mars 2018 - *Président-fondateur : Jacques Dauer - Président d'honneur : Luc Beyer de Ryke*

Siège social : 4, rue Raymond-Queneau, 75018 Paris – **Rédaction et courrier**: Boîte postale 48, 94700 Maisons-Alfort et [acadgaul1@free.fr](mailto:acadgaul1@free.fr) – Directeur de la publication : Georges AIMÉ – *Les textes reçus non publiés ne sont pas retournés à leurs expéditeurs ; les articles doivent nous parvenir dans la première semaine du mois, ils engagent la seule et unique responsabilité de leurs auteurs – Publication diffusée via la toile. Dans le cadre de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les utilisateurs de cette lettre d'information disposent d'un droit d'accès, de modification et de suppression concernant leurs données personnelles. Ce droit peut s'exercer en nous envoyant votre demande par voie postale ou par courriel (adresses ci-dessus).*

**Tous nos articles sont sur [www.academie-gaullisme.fr](http://www.academie-gaullisme.fr)**



## **« APPEL DU 18 JUIN 2018 »**

par Georges AIMÉ et Jean-François HAREL



Pour le 78<sup>e</sup> anniversaire de l'*Appel du 18 juin* du Général de Gaulle,  
l'Académie lance un concours pour l'



## **« Appel du 18 juin 2018 »**



Puisque tout le monde se dit gaulliste ou se réclame du gaullisme, et bien allons-y ! Que chacun rédige son « **Appel du 18 juin 2018** » en signant de son prénom suivi de « de Gaulle ».

Que dirait le Général de Gaulle aujourd'hui, de la situation dans laquelle se trouve notre Patrie, notre Nation, la France ?

### Règlement du concours :

Si l'*Appel du 18 juin*, ci-après, comportait 2 177 caractères, espaces compris, cet « **Appel du 18 juin 2018** » devra comporter 2 500 caractères, espaces compris.

Pour être accepté, le texte devra être présenté sous la forme suivante :

Caractère : Times News Toman de corps 12, sur Word. Indiquer impérativement en bas de page (elle sera découpée et numérotée afin que le jury n'ai aucun élément d'influence pour qualifier le texte), *nom, prénom, adresse complète, numéro mobile (option), adresse courriel et profil* (ex. agriculteur, policier, artisan, militaire, étudiant, profession libérale, cadre, enseignant, commerçant, syndicaliste, fonctionnaire, retraité, chômeur, conseiller municipal, député, comédien, chômeur, bénévole, médecin, etc.).

**Texte à envoyer à ; [acadgaul18juin18@gmail.com](mailto:acadgaul18juin18@gmail.com)**

**Avant le 18 mai 2018 à minuit** (*suite du règlement au verso*)

---

**SOMMAIRE** – Pages 1 et 2 : Georges Aimé et Jean-François Harel, *Appel du 18 Juin 2018* – Page 3 : Jacques Myard, *Réforme de la SNCF : « Rapport Spinetta », analyse critique* – Page 4 : Jean-François Harel, *Réforme globale* – Pages 5 à 8 : Marc Dugois, *Comment remettre de l'ordre dans les idées ?* – Pages 9 et 10 : Christine Alfarge, *La seule façon de gouverner, c'est gouverner la France* – Pages 11 à 22 : Paul Kloboukoff, *Réformes institutionnelles : défendre la démocratie, les libertés et le pluralisme*.



Les 3 meilleurs « Appels » par catégorie (21 réponses ayant le même « profil professionnel » ou se situant dans la même tranche d'âges feront l'objet d'une catégorie) puis les 5 meilleurs, toutes catégories confondues, sélectionnés par le jury de l'Académie du Gaullisme, seront diffusés dans *La lettre du 18 juin* de juin 2018 envoyés par courriel, à tous les participants et aux médias, le 17 juin 2018 ! Les membres du jury seront dévoilés lors de la diffusion des résultats.

L'ensemble des réponses (seuls figureront en bas de chaque page les initiales de l'auteur, son métier et le code postal de son lieu de résidence) fera l'objet d'un recueil édité début décembre 2018.

### À vous mon Général !

*L'Académie du Gaullisme vous félicite et vous remercie à l'avance pour votre engagement et votre contribution « pour la France ! »*

---

## Texte de l'Appel du 18 juin 1940

« Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement. Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

---

*On sait qu'à la demande du Gouvernement britannique, le texte a été changé, notamment les deux premières phrases d'introduction qui ont été remplacées par :*

« Le Gouvernement français a demandé à l'ennemi à quelles conditions honorables un cessez-le-feu était possible. Il a déclaré que, si ces conditions étaient contraires à l'honneur, la dignité et l'indépendance de la France, la lutte devait continuer. »

---

Certes, nous avons été, nous sommes submersés par la force mécanique, terrestre et aérienne de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte.

Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense industrie des États-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire de notre malheureux pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialisés des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la Flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la radio de Londres. ➤

Général de Gaulle.



## RÉFORME DE LA SNCF : *rappor Spinetta, analyse critique*

par Jacques MYARD, membre honoraire du Parlement,  
maire de Maisons-Laffitte, président du Cercle Nation et République

**L**e rapport de Jean-Cyril Spinetta intitulé « *L'avenir du transport ferroviaire* » comporte une somme d'informations sur la SNCF qui éclaire le passé sans illuminer pour autant l'avenir.

Personne ne peut croire que ses recommandations soient orientées : Honni soit qui mal y pense !

### Le constat

- la gouvernance et les financements restent opaques (p.7) ;
- le transport ferroviaire est écologique, un voyageur en TGV émet 50 fois moins de CO2 par km qu'en voiture (p.16) ;
- le réseau est en mauvais état en raison d'un sous-investissement massif depuis 1970, les investissements ont été arbitrés en faveur du TG.V (p.18) ;
- un coût annuel de 10,5 + 3,2 milliards d'euros pour la collectivité et le système demeure déficitaire de 3 milliards d'euros par an (p.23) ;
- 45 milliards d'euros de dette fin 2016 (p.27)
- succès des Trains Express Régionaux + 50 % de trafic depuis 1997 pour 4 milliards de charges d'exploitation dont 3 de subvention, 1 seulement de recettes commerciales (p.30) ;
- l'usager du Transilien ne paye que 25 % de son pass n'avigo (p.31).

À l'évidence, le transport ferroviaire est massivement subventionné pour des raisons sociales. La gouvernance s'est compliquée en application des directives européennes qui veulent mettre fin au monopole en établissant une séparation entre le réseau-infrastructure et le transport des voyageurs ou du fret afin d'ouvrir le marché ferroviaire à la concurrence (réforme de 2014).

- Selon les termes mêmes du rapport, les petites lignes peu utilisées, héritées d'un temps révolu (p.48) aggravent le déficit, leur coût serait de 1,7 milliard d'euros par an pour 2 % de voyageurs (p.51).

Personne ne peut donc prétendre que la SNCF se porte bien. Des mesures de redressement sont nécessaires, même si l'entreprise a dégagé un résultat net récurrent en 2017 de 679 millions d'euros pour un chiffre d'affaires de 33,5 milliards d'euros, selon les déclarations du Président G. Pépy.

### L'ouverture à la concurrence est-elle pour autant une réelle opportunité pour le système ferroviaire ?

C'est l'objectif du 4ème paquet ferroviaire voulu par la directive européenne qui précise la fin du monopole de la SNCF et de manière progressive, de 2019 au 25 décembre 2023..

**La lecture du rapport ne peut que susciter doutes et interrogations.**

La séparation de la gestion du réseau et du transport nécessite une multitude d'opérations que le rapport décrit :

- transfert des personnels dont les modalités sont complexes et seraient coûteuses. Relevons que focaliser l'attention de l'opinion publique sur le statut des cheminots est non seulement une faute politique dans la conjoncture sociale mais la suppression de leur statut n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Ce statut a d'ailleurs été largement réformé à plusieurs reprises, il n'est plus exorbitant du droit commun, à quelques exceptions près ;
- le transfert des matériels roulants ;
- la question de la billetterie et la distribution ;

### Les conséquences prévisibles

L'ouverture à la concurrence ressemble fort à la mise en place d'une gigantesque usine à gaz dont les coûts d'exploitation sont loin d'être identifiés et appréciés et dont les effets en termes d'aménagement du territoire doivent être sérieusement pris en compte.

La réalité est simple, l'ouverture à la concurrence va entraîner de nombreux coûts supplémentaires et surtout exiger la rémunération substantielle des adjudicataires des appels d'offres qui l'exigeront logiquement alors qu'ils devront investir fortement.

### Qui va payer ? la réponse est simple, l'utilisateur, pardon le client, vous, moi !

L'ouverture à la concurrence va entraîner une augmentation forte des tarifs.

Rappelons qu'à Londres les sujets de sa Majesté payent trois fois plus qu'à Paris pour leur transport de banlieue. De plus, l'ouverture à la concurrence va entraîner la balkanisation du réseau ferroviaire et une rupture totale d'égalité : Paris/Lyon, un tarif par Km, Paris/Bordeaux, un autre tarif par Km, dès lors que ces lignes sont confiées à des sociétés différentes, ce sera le retour à une situation d'avant-guerre.

L'ouverture à la concurrence répond à une vision du « tout concurrence » de l'économie qui peut répondre aux besoins du trafic aérien ou du réseau téléphonique.

Elle est tout simplement inadaptée au trafic ferroviaire, les expériences étrangères le prouvent même si certaines privatisations ont été réussies, d'autres ont provoqué la colère de nombreux usagers, en Angleterre notamment.

**L'immobilisme n'est certes pas la solution mais le big bang par ordonnance risque fort de se terminer en boomerang pour le gouvernement et les usagers. ■**



## RÉFORME GLOBALE

par Jean-François HAREL, conseiller municipal de Villejuif

**E**n France, de son administration tatillonne aux réglementations millimétrées, du corporatisme en tout genre à l'individualisme intégriste, de la complexification exponentielle à la peur du changement, le système actuel d'organisation de notre société est chaque jour inexorablement plus complexe. C'est pourquoi, bien que de nombreuses réformes soient indispensables dans tous les domaines, chacune est à priori juste inacceptable. Même quand elles n'ont pas vingt ans de retard elles suscitent une violente révolte d'opposition, légitime ou pas, mais toujours politique parce que l'opposition doit tout le temps être contre une réforme proposée par la majorité en place, sinon elle n'existe pas. De plus, quand on y ajoute le corporatisme primaire, les intérêts catégoriels et les luttes d'influences de tout poil, chaque réforme d'envergure est « injouable ». C'est pourquoi elles sont toutes réduites à de ridicules rustines afin de déranger le moins possible ou alors aux bénéfices invisibles d'oligarchies financières parce que sur dix ans. Puis le pouvoir en place refile le paquet de patates chaudes aux suivants, avec toutes les patates froides qui n'ont pas été abordées. Pendant ce spectacle affligeant qui fait la « une » en boucle pour le plus grand délice de ceux qui ne recherchent que les « buzz » pour « capter » l'attention des usagers quelques instants, le va et vient du balancier électoral épuisé continu à désespérer l'opinion qui voit son pays sombrer, même si les dernières élections présidentielles de 2017 ont implosé ce balancier, ce qui creuse encore plus l'abîme entre le pouvoir et le peuple. Beaucoup abandonnent, d'autres veulent partir ailleurs mais la tendance générale qui se cristallise est que chacun ne s'occupe plus que de son seul intérêt personnel.

Il semble donc que le problème soit mal posé, si tant est que quelqu'un cherche à le poser car notre élite semble plus motivée à cultiver la peur en faisant

croire que tout va aller mieux mais sans ne rien vouloir changer sinon de tout privatiser. Comme il est formellement interdit de désespérer, soyons audacieux, prenons de la hauteur vers le global et osons voir les choses autrement : imaginons l'organisation de notre société comme une énorme table de mixage d'une régie avec des élus « éclairés » et investit pour l'intérêt général et celui de l'Homme avant tout. Donc une réforme correspondrait à vouloir bouger un curseur. Aussi, ceux qui sont tout près de celui-ci doivent être bougés pour s'équilibrer, ainsi que tous les autres plus éloignés mais dans une moindre mesure, ou pas, selon le sujet. Ceci est valable également pour chaque catégorie de famille de curseurs entre-elles, etc. À partir de ce constat, effectivement, aucune réforme n'est possible puisque les conséquences du nombre de curseurs à bouger sont juste ingérables.

Il nous faut donc envisager la future « table de mixage » de demain, dans chaque famille et catégorie – institutionnelle, éducatif, administratif, défense, règlementaire, juridique, sécurité, etc... ainsi que dans sa transversalité afin qu'elle soit totalement harmonieuse, en prenant en compte tout ce qui nous a amené à ces déséquilibres permanents tout en portant la vision de notre société d'ici vingt, cinquante à cent ans. À ce jour, les outils informatiques de prospective permettent de raisonnablement envisager cette approche, surtout avec la puissance des moteurs d'intelligence artificielle. Mais c'est juste une question de volonté politique : plaire ou conduire ? Une fois cette nouvelle table élaborée, puis validée par un référendum national, un compte à rebours est enclenché vers une date fixée, comme pour le passage à l'Euro, pour passer à la nouvelle table de mixage un beau matin de printemps.

« Ils ne savaient pas que c'était impossible, une France responsable et avisée l'a fait ! » ■



## COMMENT REMETTRE DE L'ORDRE DANS LES IDÉES ?

par Georges AIMÉ

**« Père gardez-vous à droite, père gardez-vous à gauche ».** Cette phrase a été prononcée en 1356, nous disent nos livres d'histoire, par Philippe âgé de quatorze ans tentant de protéger à la bataille de Poitiers son père, notre Bon roi Jean qui va tout de même être fait prisonnier avec son fils par le vilain Prince Noir. Elle redevient d'actualité, nourrie qu'elle est actuellement par le mythe de la création de richesse qui sape notre société plus sûrement que tous les prétextes complots.

Il faut évidemment rappeler d'abord ce qu'est la Droite et la Gauche en France depuis qu'à la Révolution on a mis dans l'hémicycle les Montagnards à gauche et les Girondins à droite. Si chacun s'accorde à reconnaître que mouvement et harmonie sont essentiels à une vie de groupe dynamique et sereine, la Droite privilégie l'harmonie et la Gauche le mouvement. L'âge fait souvent évoluer de la Gauche vers la Droite sauf de rares exceptions dont Victor Hugo. Aujourd'hui le mouvement devient essentiel car s'il ne vient pas de l'intérieur, il nous sera imposé de l'extérieur par ce que l'on a l'habitude d'appeler la guerre. Mais quel mouvement devons-nous faire ?

Il faut aussi se souvenir qu'un mythe est un récit imaginaire débouchant sur une réalité concrète, fondant et justifiant une vision du quotidien. Que ce soit le mythe de Prométhée qui donne le feu ou le mythe d'Enée qui donne la fondation de la cité, ces mythes sont fondateurs car leurs aboutissements sont indéniables et concrets. Le mythe de la création de richesse, lui, est le récit d'entreprises qui créeraient de la richesse par la valeur qu'elles ajouteraient. Mais où est l'aboutissement indéniable et concret ? La valeur d'une production n'existe que si elle est concrétisée par la rentrée de l'argent de sa vente et elle est rigoureusement égale à la paupérisation de l'acheteur qui vient abandonner son argent pour obtenir cette production. Tout le monde est satisfait par cet échange mais en macroéconomie, en vue d'ensemble, il y a eu

échange entre deux créations, celle d'une production et celle de l'argent. Pour croire à la création de richesse il suffit d'annuler le poids de la création d'argent et c'est ce que nous faisons depuis un demi-siècle en nous croyant intelligents. Il suffit de négliger l'un des termes de l'échange et l'autre devient une création quasi divine. Il suffisait d'y penser ! **Nous allons envelopper d'un épais brouillard la production de la monnaie pour en arriver à la négliger et ne voir dans l'échange que la création de ce qui est vendu, création qui est évidemment une richesse puisqu'elle a été vendue.**

Il y a création de richesse dès que la création d'argent est négligée ou considérée comme, automatique, facile, divine ou miraculeuse. Sottement et à tous les niveaux nous rééditons une fois de plus le système de Law et celui des assignats qui ont montré par deux fois que le siècle des Lumières n'était pas lumineux en économie. On cache les drames que les effondrements de ces deux systèmes ont provoqués comme ceux de l'oignon de tulipe hollandais ou du mark de la République de Weimar pour l'expérimenter à nouveau depuis que Nixon a déconnecté le dollar de l'or le 15 août 1971. Nous ne nous occupons plus que d'en retarder la fin inéluctable et d'en accuser l'espace de jeu, nation, continent ou globe terrestre.

On présente comme une réalité quotidienne chiffrée, la création de richesses que serait le Produit Intérieur Brut, ce fameux PIB dont chacun veut s'approprier des pourcentages et qui au niveau mondial permettrait d'éradiquer la pauvreté. Mais le PIB n'est que la somme de toutes les dépenses annuelles passées et ne sert qu'à nourrir des courbes. Il alimente et stérilise aussi bien la fougue des tenants du mouvement que le dynamisme des tenants de l'harmonie.

Les gens du mouvement, ceux qui se croient de gauche, fondent leur action, leur réflexion et leur communication sur l'étonnement scandalisé de ne pas voir



redistribuée cette richesse tellement évidente. Les mouvements sociaux, les retraites, l'éducation nationale, tout ce qui n'arrête pas de demander des « moyens », tout est abordé avec l'idée fausse que de la richesse est créée et est donc disponible. Le mythe de la création de richesse justifie toutes les demandes et empêche toute réflexion saine sur les mouvements nécessaires. Les gens du mouvement se veulent optimistes et s'avouent crédules.

Les gens de l'harmonie, ceux qui se croient de droite, fondent leur action, leur réflexion et leur communication sur la gestion quotidienne de l'impossible, à savoir faire croire que l'on va redistribuer alors que l'on va au contraire ponctionner davantage pour faire croire à l'arrivée tellement attendue de la croissance. C'est ce que font tous les gouvernements depuis cinquante ans en promettant l'augmentation du niveau de vie et en accompagnant la diminution. Le mythe de la création de richesse alimente alors un autre mythe, celui des « tous pourris » qui explique à bon compte l'inanité des gouvernants qui n'y peuvent rigoureusement rien. Il empêche toute réflexion saine sur l'harmonie, sur les équilibres et donc sur le chômage. Les gens de l'harmonie se veulent现实istes et s'avouent perdus.

Dans une république bien menée, qu'elle soit monarchique, aristocratique ou démocratique, les gens du mouvement rappellent que la compétition est le moteur du dynamisme et les gens de l'harmonie rappellent qu'une compétition n'est saine qu'entre des entités coopérant vers le même but. Les deux ont raison car la compétition est vivifiante entre coopérants et mortelle sans un socle commun coopératif, ce que les libéraux semblent avoir complètement occulté. Pour ne rester que dans le règne animal les chiens de traîneau ont toujours un meneur alors que d'autres s'étripent entre mâles pour une femelle.

Dans la fausse démocratie dans laquelle nous baignons, il faut être du mouvement pour obtenir le pouvoir et il faut être de l'harmonie pour le garder quand on y est parvenu. Dans les deux cas il faut savoir mentir. Mentir pour vendre du mouvement quand on demande à être aux manettes, mentir pour cacher la vérité quand on y est et que l'on est obligé de faire l'inverse de ce que l'on avait promis et la même chose que le précédent que l'on avait pourtant dégagé en le vouant aux gémomies. Notre système sélectionne les menteurs mais c'est malheureusement ce que le peuple attend car, sans manne divine, tous les raisonnements changent et

affronter la réalité n'a jamais été l'apanage du peuple tant qu'il n'y est pas obligé. C'est là où la guerre marque des points dans son combat avec l'intelligence. Le peuple préfère tout attendre du nouveau venu, adepte du mouvement, et le dégager simplement très vite par un autre nouveau venu, encore plus adepte du mouvement, en se disant consciemment qu'on va bien enfin en trouver un qui va redistribuer cette richesse créée, et en se disant inconsciemment, comme la mère de Napoléon après les victoires de son fils : «*Pourvu que ça dure !*».

Nous sommes tous les vrais responsables du désastre vers lequel nous courrons par notre obstination à croire que nous créons des richesses. Il nous paraît tellement naturel de laisser à nos enfants, après une vie de travail, plus que ce que nous avons reçu de nos parents, que nous n'envisageons pas qu'en macroéconomie tout puisse être matériellement à somme nulle. Nous n'avons plus besoin de donner un sens à nos vies puisque grappiller pour nos enfants une partie de la richesse créée, nous suffit. Les Eglises, au lieu de combattre le mythe qui rend les religions inutiles et multiplie les agnostiques, réduisent les religions au partage des richesses créées. Un peu honteuses, elles regardent d'un œil gourmand l'islam qui a moins cédé à l'abêtissement par les fausses richesses.

Des gens très sérieux et très doctes disent que personne ne peut entendre que la création de richesse est un mythe qui n'est fondateur de rien. Il paraîtrait même que ce soit inaudible. Cela vient sans doute de ce que le mot créer a plusieurs sens et que les confondre est bien commode. Créer vient du sanskrit *kri* qui veut dire faire et a le sens de sortir du néant réservé aux dieux. Mais il a aussi pour les humains les trois sens d'imaginer, de produire et de fonder. Imaginer est une création de l'esprit qui a toute liberté mais n'a aucun effet sans un passage à l'acte. Produire est une création matérielle qui peut être vue comme une richesse mais aussi comme un encombrant ou comme un déchet. Fonder est une création sociale qui peut tenir ou s'effondrer. Le mot richesse étant lui-même totalement subjectif, il est très tentant de tout mélanger et de croire sorti du néant ce qui n'est que création humaine soit purement imaginaire, soit simple transformation. C'est le cas du PIB que l'on présente comme sorti du néant et donc utilisable, alors qu'il n'est défini que par son coût et qu'il n'est que la mesure de notre folie dépensiére d'un argent que l'on nous fabrique et qui est payé par les trois esclavages de la mondialisation, de la dette et de l'immigration.



Si nous prenons par exemple la cathédrale de Chartres, c'est en l'admirant que notre imagination fait de cette production, une richesse. Mais elle pourrait contribuer au PIB en se faisant détruire car il faudrait dépenser beaucoup d'argent pour remettre la Beauce dans l'état où elle se trouvait avant sa construction. Après destruction pourrait-on réellement utiliser 2 % du PIB généré par cette destruction pour équiper l'armée française comme le propose Macron ? Les innombrables courbes en pourcentage du PIB sont un véritable scandale généré par le mythe de la création de richesse.

Ce mythe fausse tous nos raisonnements et nous empêche même de nous tourner vers un apport de vraies solutions aux problèmes que nous tentons de résoudre, tellement nous sommes éblouis par la richesse soi-disant créée. La richesse résout apparemment tout y compris même l'existence de sa propre création. Les dépenses somptuaires de publicité, alimentées par les banques centrales, par les penseurs de l'économie et par notre appauvrissement collectif, n'ont comme seule conséquence que de dissimuler en le dévalorisant le rôle de la monnaie dans la reconnaissance de la richesse afin de laisser croire à la génération spontanée de la richesse. **C'est pourtant parce que la monnaie véhicule du travail humain déjà utilisé efficacement qu'elle est capable de reconnaître la richesse par son propre abandon.**

Comment réordonner nos idées ?

D'abord en constatant que la richesse est un regard commun et qu'il ne peut y avoir de richesse objective. Toute richesse ne se conçoit qu'en lien avec un groupe. Un trésor caché sur une île déserte n'a de sens que s'il est rapporté au sein du groupe (*cf. Monte Cristo*). Ensuite en distinguant clairement la richesse matérielle qui est possession d'un avoir, de la richesse immatérielle qui est satisfaction de l'être.

Quand elle est matérielle la richesse se constate par le regard commun d'un vendeur et d'un acheteur, de celui qui possède et de celui qui désire ou simplement admire. Par deux fois l'antiquaire fait ce constat. Il constate d'abord avec son fournisseur que l'objet est un encombrant dont le possesseur veut se débarrasser et il constate ensuite avec son client que le même objet est une richesse que l'acheteur désire posséder. Deux regards, deux constats, aucune création. L'encombrant des uns peut être la richesse des autres par des regards différents. Si les regards sont les mêmes, ce qui est le

cas habituel dans une même civilisation, quand quelqu'un s'enrichit, d'autres s'appauvissent des mêmes montants puisqu'il n'y a pas de création de richesse. Qui s'est appauvri des millions d'euros qu'un jeune énarque a gagnés dans une banque d'affaire ? Ne pas se poser la question, c'est rester enfermé dans le mythe bien commode et malheureusement très tranquillissant de la création de richesse. Se la poser, c'est commencer à comprendre la dévaluation de la monnaie, ce que l'on appelle maintenant l'inflation. La vraie inflation, telle qu'on l'apprenait il y a encore un demi-siècle, est faite par la création monétaire des banques (la monnaie qui enflle).

Quand elle est immatérielle la richesse est celle de l'esprit, c'est la satisfaction qui, elle, se crée bien évidemment. Elle se crée par l'éducation, par l'expérience, par la méditation et aussi par l'échange doublement désiré qui crée deux satisfactions. Le commerçant et son client sont tous les deux contents, l'un d'avoir vendu un bon prix, l'autre d'avoir acheté un bon prix. L'un pense qu'il aurait accepté de vendre un peu moins cher, l'autre qu'il aurait accepté d'acheter un peu plus cher. Ce qui est stupéfiant c'est de voir mettre le chiffrage du compromis de cet échange dans le PIB en l'appelant production au singulier et en laissant croire qu'il y a eu une création de richesse disponible dont on va pouvoir utiliser des pourcentages à qui mieux mieux. L'homme est content, il s'est fait dieu et il a créé. Nombre d'intellectuels vont se convaincre par facilité qu'aucun esprit sensé ne fabriquera ce qui n'a pas d'acheteurs. Cela n'est plus vrai et toute production est réputée richesse depuis l'introduction de la machine et depuis que la monnaie n'est plus que du papier journal que les rotatives des banques centrales impriment à foison. Nous créons de la richesse !! Ce Qu'il Fallait Démontrer ! Même Éric Verhaeghe dont les billets sont généralement si affûtés en arrive à écrire que « *la hausse de la CSG (...) compense une redistribution inégalitaire des richesses* ».

Même la Terre ne crée pas seule des richesses car la nature ne fait que proposer du minéral, du végétal et de l'animal qui ne deviennent des richesses que si l'homme fait l'effort d'aller l'extraire, le cueillir, le ramasser, le chasser, le piéger ou le pêcher. Sans ce lien au groupe, la nature renouvelle annuellement sa proposition en végétal et en animal pour qu'elle reste constante tant que l'homme ne la surexplote pas, et fait disparaître avec une discréption exemplaire les propositions antérieures non exploitées et devenues inutiles.



Une économie harmonieuse fait que le résultat du travail de chacun est regardé par le groupe comme une richesse sans avoir besoin du monde de la publicité et de ses sous-produits, le sport et les médias qui coûtent si cher. Dans une économie harmonieuse il est naturellement proposé à chacun de travailler au bien commun. Ce bien commun est le but commun auquel chacun coopère en essayant de se dépasser soi-même. Une économie harmonieuse marie la coopération et la compétition comprise comme une pétition commune prise en commun.

Un enfant qui fait un dessin croit évidemment fabriquer une richesse car il sait que maman va trouver le dessin très beau et il s'applique pour ne pas la décevoir. Elle achètera le dessin avec la seule monnaie qu'ils connaissent entre eux, les étreintes et les bisous. Maman était prête à en donner encore plus et l'enfant se serait contenté d'un peu moins. Mais si maman n'est pas là, si personne ne vient s'extasier sur la beauté du dessin, l'enfant, encore intelligent car non encore formaté et écrasé par le rouleau compresseur de la société actuelle et n'ayant encore rien compris à la publicité, va voir son dessin pour ce qu'il est, un encombrant et très vite un rebut. Très intelligemment il va s'en désintéresser et passer à autre chose.

Aucun prix Nobel ne semble avoir étudié sérieusement ce mécanisme économique apparemment si simple, à savoir que l'économie ne marche que sur deux pieds et qu'il n'y a aucun résultat sans une cause, sans une origine. L'homme ne crée pas. Il ne sait que transformer avec son énergie personnelle. Tout ce qui se croit unijambiste et singulier comme le PIB, la monnaie, la croissance, l'innovation ne fait que négliger l'autre pied qui en est la source souvent cachée et qui est respectivement la dépense pour le PIB, le travail pour la monnaie, l'augmentation des dépenses pour la croissance et le deuil pour l'innovation.

Pendant ce temps-là les esclavages du mondialisme, de l'immigration et surtout de la dette apportent l'énergie que notre travail théoriquement véhiculé par la monnaie n'apporte plus.

Alors que faire ?

**Remplacer les esclavages par le travail de notre propre peuple en sortant de la querelle séculaire**

**entre le public et le privé par le mariage aujourd'hui innovant de l'initiative personnelle à la force collective.**

**Échanger avec toute la Terre dans le respect réciproque qui interdit le déséquilibre d'un échange que la compétition encourage et que la coopération réprouve.**

**Retrouver une monnaie qui véhicule réellement le travail de ceux qui l'utilisent en interdisant sa dévalorisation par une fabrication bancaire incontrôlée.**

**Mettre l'expérience au même niveau que l'instruction dans le système éducatif pour permettre de jauger la qualité de l'instruction par son efficacité.**

**Instaurer un permis de voter et le référendum d'initiative populaire pour faire les choix que le réalisme imposera.**

**Retrouver une spiritualité majoritaire qui seule permet d'aplanir les conflits naturels entre l'individuel et le collectif.**

Mais tant que nous n'aurons pas pris conscience que la richesse matérielle ne se crée pas et ne peut donc être ni distribuée ni redistribuée, nous continuerons à être gouvernés par les pantins de notre propre veulerie, qui ne laissent pas seulement la violence monter mais qui l'encouragent en laissant croire à Droite comme à Gauche qu'un échange avec de la fausse monnaie, fait d'une production une richesse nouvellement créée. Ils utilisent cette fausse création pour se faire mousser et font monter les esclavages, la violence et la haine qu'ils condamnent bien sûr par ailleurs, avec la même hypocrisie que nous tous !

Gardons-nous à droite, gardons-nous à gauche ! Et réveillons-nous tant qu'il en est encore temps. Souvenons-nous que dans notre civilisation judéo-grec-romaine, la bonne nouvelle est que nous savons que lorsque l'on s'est trompé, que l'on a renié ou trahi, il ne faut ni désespérer comme Judas, ni se justifier comme les pharisiens mais faire comme Pierre qui « sortit et pleura ». C'est sur ces pleurs pleins d'humilité, de courage et de discernement retrouvés, sur cette destruction créatrice que l'Eglise fut fondée. ■



## « LA SEULE FAÇON DE GOUVERNER, C'EST GOUVERNER POUR LA FRANCE »

par Christine ALFARGE

**A**u moment où l'année 2018 marque les soixante ans de la Ve République, il est indispensable de revenir sur l'action et le cheminement de la pensée du Général de Gaulle, infatigable artisan du rôle incontournable et nécessaire des institutions pour gouverner et définir les grandes orientations de la France.

### Discours de Bayeux du 16 juin 1946, prémisses de la Constitution de 1958.

Il faut d'abord résituer le contexte historique de 1946. Le 10 janvier, le Général de Gaulle engagé dans la reconstruction du pays, prononce un discours à la radio rappelant ses principes d'action gouvernementale : « Indépendance, production et unité. » Début janvier, s'adressant à l'Assemblée constituante, il lance : « Veut-on un Gouvernement qui gouverne ou bien veut-on une assemblée omnipotente déléguant un Gouvernement pour accomplir ses volontés ? » Prenant prétexte du refus du vote des crédits militaires par les socialistes, il réunit ses ministres au ministère de la Guerre le 20 janvier pour leur annoncer sa démission devant la réapparition du « régime exclusif des partis », marquant son profond désaccord avec le projet constitutionnel établit par la deuxième assemblée constituante.

Le Général de Gaulle écrira dans ses Mémoires de guerre (Le salut 1944-1946) : « Le 19 janvier, je fis convoquer les ministres pour le lendemain, rue Saint-Dominique, à l'exception d'Auriol et de Bidault qui se trouvaient alors à Londres et de Soustelle, en tournée au Gabon, tous étaient réunis le dimanche 20 au matin, dans la salle dite "des armures". J'entrai, serrai les mains et sans que personne ne s'assit, prononçai ces quelques paroles : "le régime

exclusif des partis a reparu, je le réprouve." Mais à moins d'établir une dictature dont je ne veux pas et qui, sans doute, tournerait mal, je n'ai pas les moyens d'empêcher cette expérience. Il me faut donc me retirer. »

Pierre Lefranc dira quelques années plus tard lors d'un long entretien : « Cette décision a été mûrement réfléchie. Ce n'est pas un geste d'humeur. Il se trouve en conflit avec les partis qui souffrant de son prestige, de son autorité, de sa popularité, souhaitent regagner une puissance que leur échec, pour ne pas dire leur lâcheté durant la grande époque de l'Occupation, leur a fait perdre. C'est donc l'affrontement. Ou de Gaulle les bouscule, ou de Gaulle s'incline. Eprouvé, refusant de se diminuer en une querelle secondaire alors que le pays se relève tout juste, il démissionne avec une discrétion que l'on peut considérer comme une erreur. Sans doute, s'il avait fait appel au jugement du peuple, aurait-il été presque unanimement soutenu contre les appareils des partis ».

Qu'est-ce que le Général de Gaulle souhaitait ?

Le Général de Gaulle voulait un exécutif aux pouvoirs renforcés. Selon lui le Président de la République ne doit pas être dépendant des partis représentés au Parlement.

Par rapport à l'instabilité ministérielle et l'impuissance de la IV<sup>e</sup> République sur la question algérienne, la France se paralyse peu à peu. N'exerçant plus de fonction officielle, le Général de Gaulle reste pourtant, aux yeux de la majorité des Français, l'homme de la France libre sauve l'honneur du pays, apparaissant très vite comme le recours face au chaos qui s'installe.



Retenant ses idées développées à Bayeux le 16 juin 1946, le Général de Gaulle travaille à l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Son but est de mettre fin aux « régimes des partis » qu'il a tant détesté sous les III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Républiques. Le 4 octobre 58, la nouvelle Constitution sera promulguée et la V<sup>e</sup> République le lendemain.

Presque soixante ans après sa fondation, où en est la V<sup>e</sup> République ?

Etablie par un État souverain et centralisé, la Constitution de la V<sup>e</sup> République a de plus en plus de mal aujourd'hui à s'adapter à la démultiplication des niveaux de décision face à la mondialisation comme aux exigences de la société civile. Dès 1986, trois cohabitations successives ont détérioré les pouvoirs que la pratique habituelle du Général de Gaulle avait conférés au chef de l'État. Le fait qu'à trois reprises, les Gouvernements aient dû fonder leur légitimité sur le soutien de la majorité parlementaire plutôt que sur la fonction suprême de l'Élysée, a provoqué des dysfonctionnements. Pourquoi ne pas imaginer un retour au septennat pour un seul mandat gage d'efficacité du pouvoir notamment sur les réformes structurelles nécessaires à engager pour le redressement du pays ? Qui sera prêt à le faire ? Par-delà le palier étatique est apparu aussi depuis presque soixante-huit ans, le niveau européen. L'articulation entre les deux n'a jamais vraiment fonctionné. C'est pourquoi, redonner un équilibre entre la France et l'Europe sera un défi majeur, fidèle à l'idée européenne du Général de Gaulle : « *L'Europe doit compléter les nations qui la composent et non s'y substituer* ». Il est vrai que l'interconnexion des processus de décision nationaux et européens est compliquée à organiser. Il est d'autant plus difficile pour un citoyen de déchiffrer qui fait quoi, d'où une réelle incompréhension voire méfiance à l'égard de

l'Europe, la manière dont elle est gouvernée notamment par des Institutions tels que la Commission ou le Parlement dont tout le monde s'accorde à dire et à souhaiter qu'il faut bien en redéfinir les contours, leur rôle respectif étant devenu de plus en plus politique.

En référence au passé, 1946 symbolise l'année où après avoir démissionné des fonctions de président du Gouvernement provisoire de la République française, le Général de Gaulle pose les jalons des futures institutions jusqu'à son retour aux affaires en 58. Avant son deuxième discours de Bayeux le 16 juin 46, il viendra se recueillir le 12 mai, sur la tombe de Georges Clemenceau, en Vendée, la rencontre de deux géants de notre histoire avec chacun un sens inné pour gouverner et redonner à la France sa fierté et son honneur face à l'ennemi.

Georges Clemenceau « le père la Victoire » en 1918 écrira : « *Gouverner, c'est tendre jusqu'à casser, tous les ressorts du pouvoir* ».

Le Général de Gaulle lors d'une conférence le 31 janvier 1964 résumera ainsi sa manière de gouverner : « *Une Constitution, c'est un esprit, des institutions, une pratique* ». « *Pour ce qui est de la nôtre, son esprit procède d'assurer aux Pouvoirs publics, l'efficacité, la stabilité et la responsabilité dont ils manquaient organiquement sous la III<sup>e</sup> et la IV<sup>e</sup> République. C'est pourquoi, l'esprit de la Constitution nouvelle consiste, tout en gardant un Parlement législatif, à faire en sorte que le pouvoir ne soit plus la chose des partisans, mais qu'il procède directement du peuple, ce qui implique que le chef de l'État, élu par la nation, en soit la source et le détenteur.* »

Tout est dit en pensant pour longtemps à l'avenir de la France et sa cohésion. ■



# RÉFORMES INSTITUTIONNELLES : DÉFENDRE LA DÉMOCRATIE, LES LIBERTÉS ET LE PLURALISME

par Paul KLOBOUKOFF

## Pour aller à l'essentiel

**L**a France file un très mauvais cocon. Trois indices internationaux graves et concordants montrent qu'en matière de liberté et de démocratie, valeurs inséparables, la France a beaucoup reculé et est maintenant au-delà du 27<sup>e</sup> rang mondial. Et même au 33<sup>e</sup> dans le classement de l'Indice de la liberté publié par le *Cato Institute*. Le présent article commence par l'examen de ces performances, que « nos » médias grand public ne semblent pas connaître.

Nos représentants doivent cesser de brandir des « valeurs de la République » qui ont perdu leur éclat, de donner des leçons de démocratie, de respect des droits de l'homme à l'étranger ou de vouloir exporter « notre modèle » en Europe (et au-delà), où la majorité des pays ont des régimes plus démocratiques que le nôtre et davantage de libertés que nous. Mieux vaut prendre modèle sur eux, qui se distinguent de la France par une importance plus grande donnée aux régions, et au fédéralisme chez plusieurs pays voisins, par une bien moindre concentration des pouvoirs entre les mains du chef de l'Exécutif, par un pluralisme gagé sur un parlementarisme étoffé et vivant, par un attachement plus marqué à la défense des libertés, de pensée et de religion, d'opinion et d'expression

Le pouvoir de notre président et de son Exécutif tient essentiellement aux modes de scrutin des élections présidentielles et législatives, ainsi qu'à la primauté donnée aux décisions de l'Assemblée nationale (AN) dans le processus parlementaire d'élaboration et d'adoption des lois. Un pouvoir quasi absolu depuis 2002 avec le passage au quinquennat et l'alignement du calendrier des élections législatives sur celui des présidentielles, afin, en particulier, de favoriser l'élection d'une « majorité présidentielle » à l'AN. Or, les observateurs étrangers ont pu constater, comme nous, qu'Emmanuel Macron n'avait obtenu que 24 % des suffrages exprimés au premier tour des présidentielles de 2017, avec 34 % d'abstentions, de votes blancs et nuls (un record historique). Au second tour des législatives, le pourcentage des abstentions, des votes blancs et nuls a atteint 61,6 % (inimaginable jusque-là), et l'association LREM + Modem a pu obtenir 348 sièges sur les 577 de l'AN, soit une majorité de 60,3 % pour seulement 8,927 millions de suffrages, soit 18,9 % du nombre des inscrits. Il n'est pas interdit à ces observateurs de s'interroger sur la légitimité du « pouvoir présidentiel » et la conception de la démocratie en France.

Je reviens ici sur un sujet auquel j'avais consacré un article de la *Lettre du 18 Juin* d'octobre 2017, intitulé « *Préserver le pluralisme parlementaire, la décentralisation et la démocratie locale* », en apportant des infos complémentaires sur les régimes politiques de nos voisins. Pour « enfoncez le clou » sur des réformes institutionnelles qui se mijotent, et dont certaines semblent déjà presque cuites, qui vont encore restreindre la liberté et la démocratie. Des changements qui tendent avant tout à renforcer le parti et les pouvoirs du président. Au détriment de ce qui reste d'un parlementarisme déjà très affaibli, en réduisant d'un tiers les nombres des députés et des sénateurs. Ils visent aussi à faire reculer la décentralisation, les pouvoirs locaux et leurs capacités d'initiatives. Aux restrictions des ressources des collectivités locales, s'ajoutent des projets de modifications des calendriers électoraux ainsi que l'abandon du scrutin interrégional aux européennes et le retour, dès 2019, au mode de scrutin à liste nationale.

La passivité, sinon l'approbation, de certains leaders de partis « peu représentés » à l'AN peut étonner. Bien sûr, l'introduction d'une dose de proportionnelle aux législatives leur permet d'espérer y gagner quelques sièges. Mais, réduire d'un tiers le nombre des députés, c'est l'abaisser de 577 à 385. Introduire 25 % de proportionnelle signifie que 96 députés seront élus à la proportionnelle au premier tour des prochaines législatives et que les 289 autres seront élus au scrutin majoritaire à deux tours... dans 289 circonscriptions électoralles. Le **nombre de circonscriptions** actuel serait alors **divisé par deux**, et les nouvelles circonscriptions seraient, en moyenne, deux fois plus peuplées que les actuelles. Je n'ai rien entendu ni lu à ce propos. Ces « détails » semblent avoir échappé aux médias, à nombre de politiciens, ainsi qu'aux citoyens électeurs... et notamment à ceux qui pourraient penser (comme l'indiquent des sondages) que la représentation de la population en sortirait renforcée. Une conséquence quasi mathématique en serait de favoriser les partis « les plus représentés », et en premier lieu ceux de la majorité présidentielle, au détriment des partis « peu représentés ». Avec le risque supplémentaire que le sort de ces partis soit « aggravé » lors de l'exercice, rarement neutre et serein, du dessin d'une nouvelle carte électorale. J'ai illustré ce risque, non négligeable, avec cinq exemples de regroupements d'actuelles circonscriptions.



Des procédés divers servent à des partisans des réformes de Macron à les promouvoir, à les justifier et à convaincre les électeurs qu'elles n'apporteront que des progrès et des bienfaits. Deux sont très utilisés depuis plus d'un an.

Le premier est le dénigrement des parlementaires, leur abaissement. Il s'est avéré très efficace pour pousser au *dégagisme* et au renouvellement, au rajeunissement des députés en juin dernier. Il se poursuit et prend de nouvelles formes. Ainsi, le président de l'AN, François de Rugy, en personne, fait son possible pour discréditer les députés en faisant force bruit sur les sanctions financières qui seront désormais infligées aux « multirécidivistes de l'absence », qu'il entend frapper au porte-monnaie. Comme si l'AN en était remplie. Or, enquête et comptes faits, depuis juin, seulement 3 députés sur les 577 n'ont pas rempli l'exigence de présence aux séances conclues par un vote solennel. Alors pourquoi ce tintouin, ces « rugyssements », sinon pour abaisser les députés aux yeux de l'opinion et préparer le terrain à une réduction des effectifs. Très critiqué à l'AN, il a été taxé d'antiparlementarisme, même par des députés de son parti LREM. Cette attitude reflète le choix d'une présence massive à l'AN qui décourage les députés d'aller dans leurs circonscriptions, ce dont pâtit LREM, très mal implanté localement.

Le second est la diffusion de résultats de sondages *ad hoc* montrant que l'immense majorité des Français est très favorable aux réformes proposées par Macron. Dans le but évident d'influencer les Français, de leur montrer aussi qu'au fond, l'Exécutif ne fait que décider ce que les citoyens eux-mêmes lui demandent. Ces sondages prennent l'apparence et la dimension

de votes avant l'heure. Ils rendraient presque inutiles les concertations, les discussions et les votes au parlement. Pourquoi ne pas en profiter ? « La classe politique » serait tellement mal vue que l'heure de la gouvernance à l'aide de sondages avec des « échantillons représentatifs » serait venue. Plus besoin de Représentation nationale, alors ? Des scribes rédigeant en termes appropriés les lois qu'on leur dicte suffiraient. Ne sommes-nous pas déjà engagés dans cette voie, et voulons-nous vraiment aller plus loin ?

Des modifications institutionnelles d'ampleur doivent s'inscrire dans **un cadre d'ensemble cohérent, clair, explicite**. Si on considère qu'elles sont urgentes, il faut aussi inclure dans la liste des questions à examiner :

- la reconnaissance du **vote blanc** au même titre que les autres votes. Elle pourrait aider à relever la participation ;
- l'abandon du quinquennat renouvelable une fois, et le **retour au septennat**. C'est un point capital ;
- l'institution **d'élections législatives à mi-mandat, comme aux États-Unis**. Elles pousseraient l'exécutif et sa majorité à être plus attentifs aux (vraies) opinions des Français pendant toute la durée du mandat présidentiel.

Il ne faudrait aussi pas s'interdire de rechercher un « meilleur » équilibre entre les pouvoirs politiques, entre le parlement et la « technostructure », chapeautée par les cabinets de l'Elysée, du Premier ministre et des autres 29 ministres et secrétaires d'État. 409 hauts personnage, au total.

Ce sont des propositions que j'avais faites en octobre 2017 et qui me paraissent particulièrement d'actualité.

## Malmenées, notre démocratie et nos libertés sont en danger

### Au 29<sup>e</sup> rang mondial, la France est une « démocratie imparfaite »

Depuis 2008, le groupe de presse britannique *The Economist public* chaque année un indice de démocratie pour 167 pays du monde. Ce baromètre très commenté (dont nos médias nous parlent très peu) est établi sur la base de 60 critères regroupés en 5 catégories : le processus électoral et le pluralisme, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique et la culture politique. Selon sa note globale, un pays est une « démocratie pleine », une « démocratie imparfaite », un « régime hybride » ou un « régime autoritaire ».

Dans le classement de l'année 2017, 19 pays, notés entre 10/10 et 8/10 sont des démocraties pleines. 14 sont européennes : la Norvège (9,87), l'Islande (9,58), la Suède (9,39), puis, notées de 9,22 à 8,08 figurent le Danemark, l'Irlande, la Finlande, la Suisse, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Autriche, Malte et l'Espagne. 5 démocraties pleines ne sont pas en Europe : la Nouvelle Zélande (classée 4<sup>e</sup>), le Canada (7<sup>e</sup>), l'Australie (8<sup>e</sup>), Maurice (16<sup>e</sup>) et l'Uruguay (18<sup>e</sup>).

Parmi les 57 démocraties imparfaites, se trouvent notamment les États-Unis, à la 21<sup>e</sup> place, avec 7,98/10, et la **France, 29<sup>e</sup> avec une note de 7,88/10** (en baisse de 0,12 point par rapport à 2016), mais aussi l'Italie, la Belgique, l'Inde, le Japon, l'Afrique-du-Sud... Puis viennent 39 pays aux régimes hybrides et 52 aux régimes autoritaires (1).

Le rapport souligne l'atteinte croissante à la liberté d'expression. Il précise que « **la liberté d'expression est confrontée à une triple menace**. L'État dans les pays démocratiques et autoritaires utilise la diffamation, la protection contre le terrorisme, le blasphème et d'autres lois pour restreindre la liberté d'expression ». « Les acteurs non-étatiques, y compris les militants islamistes, les gangs criminels et les groupes d'intérêts utilisent l'intimidation, les menaces, la violence et le meurtre pour étouffer la liberté d'expression. Ceux qui revendiquent le droit de ne pas être offensés réclament des "espaces sûrs", des sonnettes d'alarme, des lois sur les "discours de haine" et le contrôle des médias sociaux pour nettoyer l'espace public d'un présumé contenu offensant. » C'est effectivement le cas dans



dans notre beau pays, où le chef de l'État lui-même est demandeur de ce type de contrôle et de nettoyage ! *The Economist* note aussi que « malgré la propagation de fausses nouvelles et le fait qu'elle n'est pas une démocratie pleine, l'Amérique est toujours en tête des classements sur la liberté d'expression ».

### La chute de l'Indice de liberté de la France

Un rapport annuel sur l'Indice de la liberté est publié par le *Cato Institute* américain. Il est établi en collaboration avec le *Fraser Institute* canadien et l'*Institut libéral allemand* de la Fondation Friedrich-Naumann. Celui de 2017, portant sur 2015, analyse les libertés individuelles, publiques et économiques dans 159 pays (2). Il fait état d'une forte corrélation entre la liberté et la démocratie, ainsi que d'une influence des niveaux de revenus dans les pays sur leur classement mondial. Dans le « top 10 » de la liberté, on trouve, dans l'ordre : la Suisse, Hong-Kong, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande, l'Australie, la Finlande, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

**La France a reculé de la 21<sup>e</sup> place en 2008 à la 33<sup>e</sup> en 2015. C'est en matière de liberté religieuse ainsi que liberté d'expression et d'information qu'elle a perdu le plus de points.** Devant elle sont classés 17 pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est (dont la Pologne). Parmi nos voisins, seule l'Italie est à un petit pas derrière la France.

### « Démocratie en Crise »

C'est, traduit en français, le titre du rapport « *Liberté dans le Monde 2018* » publié, comme chaque année depuis 1973, par *Freedom House* (FH), un centre de réflexion et institut de recherche indépendant qui est basé à Washington et financé par des fondations américaines ainsi que des particuliers. Ce rapport

embrasse 195 pays et 14 territoires indépendants en 2017. Sa préparation a fait appel à une expertise diversifiée, dans les pays concernés, notamment, comprenant plus de 100 analystes et 30 conseillers. Pour chaque pays, sont analysés : le processus électoral, le pluralisme et la participation politique, le fonctionnement du gouvernement, la liberté de pensée et d'expression, le système judiciaire, ainsi que les droits des associations, des organisations et des individus (3).

45 % des pays étudiés sont qualifiés de « libres », 30 % sont « partiellement libres », et 25 % « non libres ». Les chiffres correspondants en termes de populations sont de 39 %, 24% et 37 %. Et la situation évolue très défavorablement. Globalement, la liberté a accusé un notable recul en 12 ans. Depuis 2006, 113 pays ont connu un net déclin tandis que seulement 62 ont connu une amélioration.

Selon les critères de FH, qui auraient pour référence la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, plus du tiers de la population mondiale, essentiellement d'Eurasie (Chine et Russie comprises), du Moyen-Orient et d'Afrique, ne serait ainsi pas libre. Et seulement près de 40 % vivrait dans des pays libres, sans doute qualifiables de démocraties. Parmi ces 94 pays (ou territoires) libres, le haut du pavé est tenu par la Norvège, la Suède et la Finlande, des modèles notés 100 sur 100, puis par les Pays-Bas, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Uruguay, le Danemark, le Portugal, l'Irlande, la Suisse, le Japon, la Belgique et l'Islande, dont les notes sont supérieures ou égales à 95. **Parmi les pays libres de 1 million d'habitants ou plus, la France est au 27<sup>e</sup> rang**, avec une note de 90, derrière une vingtaine de pays **européens**. Le Chili, Taïwan et le Costa-Rica la devancent aussi. C'est également le cas **d'une dizaine de pays (ou territoires) moins peuplés**. En revanche, les États-Unis n'ont qu'une note de 86 et sont placés juste devant la Grèce, la Pologne et la Mongolie. Maigre consolation pour nous !

## Concentration des pouvoirs au sommet de l'État, centralisation et représentation parlementaire inférieure à celle des autres Européens

La France est un des rares pays d'Europe où le président est élu au suffrage universel direct et exerce, de fait, le pouvoir exécutif. Un pouvoir quasi monarchique beaucoup plus important que ceux dont disposent les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Europe, des États-Unis, ainsi que de la grande majorité des pays occidentaux.

Dans la plupart des pays voisins, les systèmes politiques sont parlementaires, fédéraux et/ou beaucoup plus décentralisés qu'en France. Ils accordent aux échelons « régionaux » des pouvoirs législatifs que ceux-ci partagent avec les institutions nationales. Les populations bénéficient ainsi d'un double représentation, au niveau national et au niveau régional. Les représentations parlementaires des citoyens y sont nettement supérieures à la nôtre.

Or, « nos » particularités n'ont pas été le sésame ouvrant les portes de l'efficacité aux gouvernements dotés de tels pouvoirs

depuis 2002. Ne doit-on pas reconSIDérer la question et réfléchir à une gouvernance plus « participative », plus consensuelle, faire quelques pas dans la voie de l'harmonisation (si chère à nos européistes) en matière institutionnelle... plutôt que vouloir accroître les déséquilibres entre les pouvoirs, qui minent notre démocratie ?

### Décentralisation, parlementarisme et séparation des pouvoirs en Europe

**L'Allemagne** est un état fédéral et parlementaire organisé selon le principe de séparation des pouvoirs. Le chef de l'État est élu au suffrage indirect par l'Assemblée fédérale. Le Chancelier, qui exerce l'essentiel du pouvoir exécutif fédéral est élu par le Bundestag, qui compte 630 députés, tandis que le Conseil fédéral (Bundesrat) a 69 membres.



Elle est divisée en 16 länder. Chacun a un gouvernement et une assemblée législative. En principe, « le pouvoir législatif appartient aux länder lorsque la compétence législative de l'État fédéral n'est pas expressément réglée par la Loi fondamentale ». Aussi, **l'Allemagne compte 699 parlementaires fédéraux et des centaines (plus de 1 000 ?) de députés des lander**. Le land de Bavière, par exemple, est peuplé de 13 millions d'habitants. Un ministre-président y est élu par l'Assemblée du lander (*Landtag*). Son Gouvernement comprend 17 ministres et secrétaires d'État. Il a l'initiative des lois et doit assurer l'exécution de celles-ci. 180 députés siègent au Landtag (19).

**Le Royaume-Uni** (RU) est une monarchie parlementaire qui comprend 4 nations, l'Angleterre, l'Écosse, le Pays-de-Galles et l'Irlande-du-Nord, et est peuplée de **65,6 Mi h** (en 2016). La reine nomme le Premier ministre. Dans la pratique c'est le leader du parti majoritaire à la Chambre des Communes, dont il est membre. Cette Chambre compte 650 députés. Elle partage le pouvoir législatif du RU avec la Chambre des Lords, forte de 800 Lords (20). Trois des nations constitutives ont une assemblée législative et un gouvernement autonome. Les pouvoirs de leurs assemblées sont octroyés et peuvent être révoqués par le Parlement de Westminster (Londres). Le Parlement élu de l'Ecosse compte 129 membres, l'Assemblée nationale du Pays-de-Galles, 60 membres, l'Assemblée de l'Irlande-du-Nord, qui a des compétences très étendues (vie économique, social, culture...), réunit 108 députés. Au total, **le Royaume-Uni compte ainsi 1 747 parlementaires, contre 925 en France. Presque 2 fois plus !**

**L'Italie**, peuplée de près de **60 Mi h** (en 2017), est une République démocratique parlementaire décentralisée. Elle est régie par une Constitution héritière de celle de 1948, marquée par la crainte de la réapparition d'un régime fasciste et la méfiance envers un exécutif fort. Le président du Conseil des ministres, chef du Gouvernement, est nommé par le président de la République (lui-même élu par les deux chambres du Parlement et un collège de 58 représentants des 20 régions), et ce choix doit être confirmé par le Parlement. À la Chambre des députés siègent 630 élus. Les sénateurs sont au nombre de 315. Parmi les 20 régions, 5 (dont le Val d'Aoste, la Sardaigne et la Sicile) bénéficient d'un statut d'autonomie spécial. Depuis la réforme constitutionnelle de 2001, les compétences des régions en matière législative sont larges. Les régions sont dotées d'une Junta (leur Exécutif), dont le président est élu au suffrage universel direct, ainsi que d'un Conseil régional, qui exerce le pouvoir législatif. Suivant les régions, ce Conseil comprend de 40 à 80 conseillers. Au total, **l'Italie compte donc au moins 1 745 parlementaires** (et sans doute plusieurs centaines de plus).

**L'Espagne**, monarchie parlementaire constitutionnelle, a une population de **46 Mi h**. Elle est très décentralisée et connaît des tensions séparatistes insistantes, au Pays Basque et en Catalogne, en particulier. Au niveau central, son pouvoir législatif est exercé par une Chambre de 350 députés et un Sénat avec 266 membres. Elle est structurée en 50 provinces faisant partie de 17 Communautés autonomes aux dénominations diverses. Celles-ci disposent d'une large autonomie dans les domaines législatif et exécutif et ont des

parlements monocaméraux plus ou moins étroits. Ainsi, par exemple, la Généralité de Catalogne, avec ses 7,5 Mi h (en 2015) est dotée d'un Gouvernement et d'une Chambre de 135 députés.

**Le Royaume de Belgique**, est une monarchie constitutionnelle et parlementaire de **11,4 Mi h** (en 2017). Le chef du gouvernement est désigné par le roi après consultation des deux chambres et des partis politiques. Le pouvoir législatif est exercé par une Chambre des représentants de 150 députés et un Sénat comptant 50 membres. C'est un état fédéral composé de trois Communautés (flamande de Belgique, française de Belgique, germanophone de Belgique) liées à la langue et à la culture, ainsi que de trois Régions (flamande, de Bruxelles-Capitale, wallonne), qui ont chacune une plus grande autonomie économique. Les Régions et les Communautés ont des compétences bien définies et disposent toutes d'un parlement et d'un Gouvernement propres. Les organes législatifs de ces six communautés et Régions comptent 524 membres. **Au total**, la représentation de la population dans les institutions législatives est assurée par **724 élus**.

**Chez les Scandinaves** : - **Au Royaume de Suède**, le chef du Gouvernement est choisi par le Parlement, sur présentation du candidat par le monarque. Les 10 Mi h peuvent compter sur **349 députés** au « Rikstag » pour les représenter (**1 député pour 28 650 habitants**) ; - les 5,72 Mi h du **Royaume du Danemark**, aussi monarchie parlementaire, ont un chef de gouvernement, choisi par le chef de l'État, qui doit être soutenu par l'Assemblée. Celle-ci compte **179 députés** (**1 député pour 32 000 habitants**) ; - **la Finlande** est une république « mixte », présidentielle et parlementaire. Le président est élu au suffrage universel direct, mais le Parlement désigne le chef de gouvernement que le président va nommer. Ses 5,5 Mi habitants (en 2016) élisent **200 membres du Riksdag**, soit **1 député pour 27 500 habitants**.

Nous y sommes très loin de notre représentation, de **un parlementaire pour 72 400 habitants**, que Macron veut abaisser à **1 représentant pour 108 000 habitants**, soit **4 fois moins** que les pays scandinaves... que nos gouvernements nous présentent comme des modèles de toutes sortes de vertus, quand ça les arrange. Non, la France n'est pas au diapason de l'Europe ! Ni des États-Unis, d'ailleurs.

**Les États-Unis** ont un régime présidentiel. Le président y détient le pouvoir central. Il nomme les juges de la Cour Suprême et les hauts fonctionnaires. Il est élu, pour 4 ans, par un collège de « Grands électeurs », eux-mêmes élus par les populations des états. Et son pouvoir est bien contrôlé par le Congrès et le Sénat, dont les membres sont élus au suffrage universel. En outre, des **élections à mi-mandat** permettent de renouveler les occupants des 435 sièges de la Chambre des Représentants (Congrès) et de ceux du tiers des 100 sièges du Sénat. Elles maintiennent une saine pression sur l'Exécutif et peuvent donner lieu des modifications des rapports de force dans les deux assemblées. Les États-Unis sont une Fédération qui comprend 50 états. Chacun possède son propre régime politique avec une Constitution et un gouverneur, chef de l'exécutif, une Chambre



des représentants et un Sénat, ainsi qu'un pouvoir judiciaire. Ainsi, la Californie, qui compte 39,1 Mi d'habitants (en 2015) élit 80 députés et 40 sénateurs. Le Wisconsin, peuplé de moins de 6 Mi h, compte 99 députés et 33 sénateurs. Au total, le nombre de parlementaires aux États-Unis serait de plusieurs milliers.

### En France, le pouvoir de l'Exécutif est poussé à l'excès

Ainsi, dans la plupart des pays d'Europe, la nomination du chef de l'Exécutif (souvent le Premier ministre) requiert l'approbation de sa candidature par le parlement ou résulte d'un consensus entre les partis, souvent basé sur les résultats d'élections parlementaires. Et le parlement est vraiment en mesure de contrôler la politique de l'Exécutif.

En France, conformément à la Constitution de la V<sup>e</sup> République de 1958, après l'abandon du régime parlementaire et l'élection du président au suffrage universel direct en 1962, le président a eu un rôle prédominant et une indépendance promue par de Gaulle, qui voulait « un président au-dessus des partis ». En la matière, les choses ont beaucoup changé, surtout depuis les réformes concoctées à l'approche des élections présidentielles de 2002 (pour prolonger J. Chirac de cinq ans), comportant le passage du septennat au quinquennat et l'alignement du calendrier des élections législatives sur celui des présidentielles et les plaçant immédiatement après. De la sorte, une part conséquente des électeurs a tendance à « confirmer » aux législatives le choix précédent et/ou à élire à l'AN une « majorité présidentielle ». C'est ce qui s'est produit en 2017, comme en 2012 et en 2007. Ainsi, pas de menace de changement de majorité à l'AN et/ou de cohabitation comme il y en a eu sous Mitterrand.

Autre « particularité », l'Exécutif (le chef de l'État et son gouvernement) a l'initiative presqu'exclusive en matière de proposition des projets de loi. Dans la procédure parlementaire conduisant à la définition précise des textes des lois puis à leur adoption par le parlement, l'Exécutif est aussi maître du jeu, puisqu'au Parlement, l'Assemblée nationale (AN) « a le dernier mot » et que le président de la République y dispose d'une large majorité. Les Sénateurs peuvent contribuer à « améliorer » les lois, mais seulement si leurs propositions et les amendements qu'ils soumettent conviennent à la majorité présidentielle à l'AN. Nous l'avons encore observé au dernier trimestre de 2017 avec le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), qui a vu s'opposer les majorités de l'AN et du Sénat sur la très controversée majoration de 1,7 % du taux de la CSG. Sans surprise, le Sénat n'a finalement pas été entendu. Un recours a

été adressé au Conseil constitutionnel. Celui-ci a censuré plusieurs dispositions de la loi, mais a jugé conforme à la Constitution l'article 7 contenant la hausse de 1,7 % de la CSG. Oui, dans le contexte constitutionnel actuel, le Sénat est un contrepouvoir législatif très mal armé. Et l'Exécutif « a un boulevard devant lui » !

Dans les missions du parlement figure aussi le contrôle de l'exécution de la politique publique. Il n'y consacre pas assez de temps et manque de moyens. Il faut dire que la Cour des comptes a beaucoup avancé sur ce terrain et est une concurrente, davantage, semble-t-il, qu'une assistante à son service. Avec une force de frappe de 1.800 agents, elle est devenue une conseillère écoutée de l'Exécutif (quand cela l'arrange) et un appui pour la justification de ses décisions. Les retraités peuvent la remercier pour sa contribution au traitement de faveur dont ils bénéficient.

Sans parler des attentes d'une plus grande indépendance de la justice... ainsi que des médias grand public, ces spécificités institutionnelles et les intentions exprimées par l'Exécutif suffisent sans doute à déclasser la France par rapport à ses voisins et partenaires en matière de démocratie. Et les observateurs extérieurs ont pu constater dans quelles conditions et avec quels « scores » aux présidentielles et aux législatives, Macron est devenu président et l'association LREM + Modem a pu obtenir 348 sièges sur les 577 de l'AN pour seulement 8,927 millions de suffrages, soit moins que le nombre de voix obtenues par Marine Le Pen au second tour des présidentielles (10,638 millions).

On peut comprendre que des Français respectueux des institutions n'accordent pas une forte légitimité au président et à sa « majorité présidentielle ». « Fort » de ces résultats électoraux, le président peut imposer, à grands renforts de « com », ses réformes, pratiquer le passage en force (avec ou sans ordonnances) et ne rechercher le consensus que lorsqu'il craint l'échec ou des contestations et des défaillances trop gênantes dans son propre camp.

Macron a créé En Marche, devenu LREM. La plupart des députés de la majorité présidentielle ne doivent leur siège qu'à lui. De son côté, il est « prisonnier » des députés LREM + Modem (et de « compatibles ») pour faire approuver ses projets de lois à l'AN, où leur « fidélité » ou « soumission » de « godillots (?) » a été remarquée, même par des médias « bienveillants ». De Gaulle n'aurait sûrement pas apprécié une telle « interdépendance » partisane.

### Qu'attendre des réformes annoncées... et de celles qui éclosent ?

Les citoyens savent que le président « a promis » de réduire d'un tiers les effectifs des deux chambres. Par contre, ils sont moins informés de plusieurs autres « réformes » désirées par l'Exécutif, pour lesquelles les manœuvres ont commencé. Elles ne conduiraient pas moins qu'à modifier le calendrier électoral

pour retarder les élections locales, d'un côté, et à changer de mode de scrutin des élections européennes en leur faisant perdre la dimension régionale, de l'autre côté. Ces réformes, qui rencontrent des oppositions, ne sont pas dénuées d'arrière-pensées politiciennes.



## Réduire d'un tiers le nombre de députés et de sénateurs + introduire une dose de proportionnelle aux législatives

De telles mesures réduiraient de 577 à 385 le nombre des députés et de 348 à 232 celui des sénateurs. La représentation de la population serait abaissée à 1 député pour 174.000 h et à 1 sénateur pour 288.800 habitants.

« La réduction du nombre de députés n'est pas conciliable avec la démocratie et le pluralisme », pour l'un de leurs défenseurs, un éminent spécialiste du droit public (4). « Elle relève d'une pâle logique de gestionnaire » qui conduit à une « obsession réductionniste » à l'égard des instances politiques. « Outre la diminution du pluralisme des opinions, c'est à une déterritorialisation que l'on risque d'assister tant tout est mis en œuvre pour couper le député de sa circonscription électorale ». C'est aussi diminuer l'expertise liée à la connaissance des problèmes locaux et des citoyens. « *C'est surtout ignorer la fonction locale du parlementaire dans les zones périurbaines comme rurales* ». Bref, il s'agit avant tout de renforcer la majorité en place afin d'accélérer l'adoption des réformes par la diminution d'une potentielle contestation parlementaire.

Dès le lendemain du premier tour des législatives, le mode de scrutin a immanquablement été mis en cause (5). Un sondage a confirmé que « Les Français plébiscitent la proportionnelle » (6), 71% étant tout à fait ou plutôt favorables. Au demeurant, la France est, avec le Royaume-Uni, une exception en Europe dans ce domaine aussi (7). Dans les autres états de l'UE, le mode de scrutin aux législatives est la proportionnelle.

« Objectivement, le mode de scrutin de nos élections législatives est antidémocratique », a déclaré le politologue Thomas Guénolé (8), réfutant les allégations selon lesquelles ce serait le prix à payer pour avoir une majorité parlementaire stable et ne pas voir les Gouvernements sauter les uns après les autres. Il est tout à fait possible de poser des garde-fous, comme l'a fait l'Allemagne, par exemple, avec le mécanisme de « la motion de défiance constructive », « qui impose aux députés de se mettre d'avance d'accord sur le nom du prochain chef de Gouvernement s'ils veulent renverser le Gouvernement.. »

J'avais déjà fait part de ces observations et de ces sages réflexions dans mon article de la Lettre d'octobre 2017.

Dès les résultats des législatives connus, des « simulations » ont été faites pour estimer les impacts qu'auraient pu avoir sur l'AN la diminution du tiers de ses membres sous plusieurs hypothèses de « doses » de proportionnelle introduites. J'ai refait la simulation avec une dose de 25 %, L'exercice est « théorique », puisqu'il suppose (comme les précédents) qu'en cas d'élections intégrant les changements de mode de scrutin et de dimension des circonscriptions, les votes des électeurs exprimeraient les mêmes préférences partisanes qu'en juin 2017. De ce fait, son principal intérêt est de donner des indications sur la portée de l'introduction de la dose de proportionnelle.

La dose de 25 % n'aurait pas été suffisante pour inquiéter l'Exécutif. LREM + Modem auraient « perdu » un peu plus 7 % des sièges, mais conservé une majorité absolue, dépassant 53 % des sièges. L'ex groupement LR + UDI + DVD en aurait perdu de l'ordre de 0,5 %. Sans surprise, les « gagnants » auraient été les partis les moins représentés à l'AN actuelle. Egalement en % du total des sièges de l'AN, les gains auraient été de + 1,4 % pour le PS + PRG + EELV + DVG, de + 2,3 % pour LFI + PCF, de + 3 % pour le FN, qui fort de 22 députés, aurait pu constituer un 8<sup>e</sup> groupe parlementaire à l'Assemblée. Un peu plus de place aurait aussi laissée aux « petits » partis.

### Configuration de l'Assemblée nationale à 385 députés et 25 % de proportionnelle/situation actuelle

<u>Partis politiques</u>	1 <sup>er</sup> tour Législatives *	AN actuelle		385 députés prop. 20% (b)	
		% voix	Sièges %	Sièges	%
LREM + Modem	32,33 %	350	60,67%	206	53,5%
LR +UDI +DVD	21,56 %	136	23,57%	89	23,1%
Front National	13,20 %	8	1,39%	17**	4,4%
PS + PRG + EELV + DVG	13,81 %	46	7,97%	36	9,4%
France Insoumise + PCF	13,75 %	27	4,68%	27	7,0%
Autres partis	5,35 %	10	1,73%	10	2,6%
Total	100 %	577	100%	385	100%

Sources : (a) données du ministère de l'Intérieur, calculs de PK.

\*Par rapport au total des voix exprimées \*\* FN + Debout la France.

On peut donc comprendre que des membres des partis « bénéficiaires » ci-dessus puissent se montrer favorables à la double réforme. Mais la réduction de moitié du nombre des circonscriptions, et la « construction » de nouvelles unités deux fois plus peuplées, en moyenne, (que les simulations n'ont pu incorporer) vont inévitablement leur faire perdre des sièges. C'est mathématique. L'élaboration d'une nouvelle carte électorale comportant le regroupement de circonscriptions actuelles ou des redécoupages, dans le cadre des départements ou des régions serait déjà en cours de « discussion ». Avec qui ? Un tel exercice prend du temps et se fait rarement en pleine lumière, dans la concorde et avec la plus grande objectivité. L'expérience nous l'a appris, et ce sont les partis les moins représentés qui risquent le plus d'y laisser le plus de plumes (voir plus loin).



Aujourd’hui, des prévisions sur la composition de la prochaine AN sont d’autant plus difficiles à esquisser que la « configuration » politique a déjà beaucoup changé depuis mai 2017. Elle est très instable et va encore évoluer d’ici que ces (éventuelles) réformes soient mises en pratique... c’est dire probablement en 2022. Car il faudrait des circonstances très exceptionnelles pour que Macron décide de « casser la baraque » avant la fin du quinquennat, de dissoudre l’AN et de provoquer des législatives anticipées (modifiant, du même coup, le calendrier électoral des législatives, et le décrochant de celui des présidentielles).

## Un redécoupage électoral à risques pour des partis « sous-représentés »

Un redécoupage électoral n'est jamais neutre. Et les partis « sous-représentés » peuvent s'inquiéter de tentations de regroupements de circonscriptions « astucieux » qui pourraient leur retirer des sièges. Pour illustrer ce risque, voici, en résumé, 5 cas d'école (que j'avais présentés avec le détail des calculs dans mon article d'octobre 2017).

**Allier** : Si on « regroupe » la 1<sup>re</sup> circonscription avec la 2<sup>e</sup> ou la 3<sup>e</sup>, un député LREM sera l'élu de cette nouvelle circonscription et l'élu communiste de l'actuelle 1<sup>re</sup> circonscription passe à la trappe.

**Seine-et-Marne** : En cas de regroupement de la 1<sup>e</sup> et des 11<sup>e</sup> circonscriptions (mitoyennes) un candidat commun LREM + Modem a la majorité. L'actuel élu PS de la 11<sup>e</sup> circonscription est éliminé.

**Essonne** : En cas de regroupement de la 8<sup>e</sup> et de la 9<sup>e</sup> circonscriptions, un candidat LREM est élu et le député DLF de l'actuelle 8<sup>e</sup> circonscription éliminé.

**Pas-de-Calais** : En cas de regroupement des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> circonscriptions, un candidat Modem + LREM est élu, et le FN perd le siège de l'actuel député de 10<sup>e</sup> circonscription.

En regroupant la 11<sup>e</sup> et les 12<sup>e</sup> circonscriptions, on élimine 1 des 2 députés FN actuels.

Ces exemples montrent comment (à votes inchangés par rapport à ceux de 2017) 5 « regroupements » peuvent faire éliminer 5 députés de partis minoritaires. A bon entendeur...

## Remodeler le calendrier électoral dans l'intérêt du Pouvoir en place ?

En septembre 2017, des médias ont fait état d'idées de stratégies proches du président préconisant de **regrouper les dates des élections municipales, départementales et régionales** le même jour, **en 2021**. Ces idées ont assez vite fait long feu. Mais, la graine du tripotage du calendrier électoral avait germé. Comme je l'ai indiqué dans mon article de février, le Pouvoir a souhaité « remodeler » le calendrier électoral à sa convenance, en le

centrant davantage sur les présidentielles de 2022. En fin d'année 2017, le ministre Gérard Collomb avait dit que les prochaines élections municipales pourraient être décalées de 2020 à 2021, pour faire de 2020 « une année blanche ». C'était aussi une façon de donner un an de plus à LREM, mal implantée localement, pour consolider ses positions. Cela devait permettre également de rapprocher les dates des élections locales de celles des présidentielles et des législatives suivantes, concentrant ainsi le calendrier (et les campagnes électorales) autour de l'élection reine, celle du président, qui deviendrait alors l'élection déterminante (que Macron entend bien gagner) de l'ensemble des élections nationales. Des élections « tout en un » de mauvaise augure pour le pluralisme et la démocratie.

Or, si les municipales étaient déplacées en 2021, les sénatoriales devraient l'être aussi, car le Sénat ne peut être renouvelé deux fois par le même collège électoral. De surcroit, avec le changement calendaire envisagé, les élections municipales, départementales et régionales seraient toutes trois programmées en 2021. Six ans plus tard, en 2027, terme du mandat de leurs élus, et terme aussi des mandats quinquennaux du président et des députés, se tiendraient alors les 6 élections, sénatoriales comprises. Inimaginable ! Aussi, en janvier 2018, a-t-on pu lire « Municipales : l'idée d'un report du scrutin à 2021 s'éloigne » (9). Des ministres s'en seraient ouverts aux médias. Mais, depuis 2017, on n'est pas à l'abri des surprises. Il est donc recommandé de ne pas baisser la garde.

## Qui va profiter du changement du mode de scrutin des élections européennes dès 2019 ?

Début février, le Conseil des ministres a décidé que le mode de scrutin avec 8 circonscriptions régionales, institué en 2004, sera abandonné, et que les prochaines élections européennes de mai 2019 se dérouleront sur la base **d'une circonscription nationale unique**. C'est à dire avec une liste unique pour chaque parti. La sélection des « têtes de listes » et la constitution des listes sont en cours. Des sondages donneraient déjà LREM en tête devant le FN.

Jannick Alimi (*Le Parisien*) (10) est un de ceux qui voient plusieurs « avantages » que tireront Macron et LREM de ce changement : - il tracera une ligne de clivage claire entre les groupes pro-européens, LREM et Modem, et les eurosceptiques, LFI et FN ; - il mettra dans l'embarras les partis comme LR et le PS chez lesquels les deux tendances cohabitent, et certains de leurs électeurs pourraient se trouver hésitants ; - il forcera leurs leaders à clarifier leurs positions sur l'UE ; - il compensera pour LREM le manque de leaders locaux et la faiblesse de l'implantation locale.

Ces « avantages » sont sans doute des motifs majeurs de ce choix. Mais, il n'est pas sûr que la majorité des électeurs aient des opinions très tranchées, soit « contre l'Europe », soit pour l'UE de Macron (une belle inconnue). Entre les deux, il y a « beaucoup de nuances de gris », auxquelles pas mal de Français pourraient se rallier. En outre, baser les élections européennes



sur un tel clivage pourrait déplaire aux chefs des instances de l'UE et aux chefs d'État et de gouvernement européens qui n'auraient pas oublié le Brexit et le référendum français de 2005, et seraient plutôt à la recherche d'arguments consensuels. C'est pourquoi, le « clivage » risque de se rétrécir avant même la campagne.

Que Macron cherche à affaiblir les partis de droite et de gauche « conservateurs et rétrogrades », et puisse donner un « coup de pousse » à LFI et au FN, ne devrait pas surprendre. Cela pourrait même être une dominante de sa stratégie d'ici 2022... dans le dessein et l'espoir de se retrouver face à Marine Le Pen au 2<sup>e</sup> tour de présidentielles, à nouveau sans surprise. Mais, « la mariée n'est-elle pas trop belle », et sera-t-elle encore au rendez-vous ?

À l'exception des Républicains, qui dénoncent « une vulgaire tentative de tripotouillage institutionnel dont le seul objectif consiste à aider LREM », la « classe » politique soutiendrait cette décision. A voir, cf. ci-dessous ! Et, Edouard Philippe a souligné que le modèle est « largement majoritaire » dans l'UE. C'est vrai uniquement si on compte en nombres de pays. Mais, la plupart des 22 pays « à liste unique » sont de « petits » pays :

12 ont moins de 6 Mi habitants et chez 6 autres en ont entre 6 et 11 Mi h. Leurs populations sont à l'échelle de celles de nos régions (en moyenne de 8,4 Mi h). C'est faux si on compte les populations des pays. Sur les 512 Mi h de l'UE à 28 en 2017, 57 % vivent dans des pays à listes régionales (Allemagne, Belgique, Irlande, Italie, Royaume-Uni) ou interrégionales (France), tandis que 43 % vivent dans des pays à liste unique (1). L'argument de Philippe est donc spéieux. Un de plus ! Mais pourquoi les Français en douteraient-ils si personne ne rétablit, entièrement, la vérité ?

En catimini, serait-on tenté de dire, l'AN a voté en première lecture le 20 février le projet de loi prévoyant une seule circonscription. Le texte a été approuvé par 376 voix (le groupe LREM-Modem occupant maintenant 382 sièges). Les opposants, au nombre de 155, ont été les députés LR, Nouvelle-Gauche et Communistes. Les règles fixant les temps de parole (clips de propagande) pendant la campagne ont aussi été modifiées, largement au profit de LREM, et conduisent « à un déséquilibre patent », selon les contestataires (12). Nos médias audiovisuels ont été plus que discrets sur ce sujet, qui ne nous concerne évidemment pas. La Macronie, c'est aussi cela !

## Abaïsser les parlementaires et intensifier la propagande

Inefficaces, absentéistes, grassement rémunérés, indemnisés sans justifications, accrochés comme des teignes à leurs priviléges, à leurs postes et sclérosant les deux chambres du parlement, cumulant les mandats, payant des assistants parlementaires membres de leurs familles, à des emplois réels ou fictifs... sont des vertus et des qualités dont ont été parés les sénateurs et les députés pendant les longues campagnes de 2017.

De tels comportements appelaient évidemment une sévère moralisation de la vie publique (dont nous pouvons observer les bienfaits) et un renouvellement, un rajeunissement faisant appel aussi largement que possible à des candidats de la société civile. Qu'importe qu'ils aient ou non des connaissances du droit public et des milliers de lois qui nous régissent, qu'ils n'aient pas été formés aux tâches qui les attendent. Des petits stages entre amis mettraient, vite-fait-bien-fait, les « novices » au-dessus du niveau de ceux expérimentés (mais nuls) qu'ils remplaceraient. Dommage que de nombreux nouveaux élus n'aient pas d'attaches solides et de « réseaux » dans leurs circonscriptions, qu'ils y soient peu ou pas connus des populations. Mais, pas trop gênant.

La proximité avec leurs électeurs, la connaissance de leurs problèmes et de leurs aspirations ne sont pas essentielles. Ce qui compte, c'est de faire acte de présence à l'Assemblée et de rester « groupés », de voter sans état d'âme les textes que l'Exécutif propose. Comme des godillots ! A cet égard, peu de défaillances sont signalées, même si certaines mesures promues par leurs chefs sont difficiles à avaler, comme en témoignent les discussions actuelles sur le projet de loi asile et immigration.

### Faire mousser indûment l'absentéisme à l'Assemblée et la désinvolture des députés

Qui peut porter davantage tort à la réputation, déjà très écornée, des députés qu'un président de l'AN qui fait mousser leur absentéisme et les menace publiquement de sanctions financières. Une menace aussitôt relayée par des médias heureux de faire savoir au bon peuple que les députés « multirécidivistes de l'absence » devront payer jusqu'à 4 320 euros d'amende pour les « frapper au porte-monnaie », et que le président François de Rugy compte « faire appliquer strictement le règlement Interne de l'Assemblée » (13). Pas comme ses prédécesseurs !

Et des sondages ont fait leur possible pour « populariser » une telle mesure. Ainsi, le 6 février, mesopinions.com demandait : « Assemblée Nationale : pour ou contre une amende aux députés trop souvent absents ? Le 10 février à 9 h 40, sur 6.370 participants, 98 % étaient pour (14). Dans la question, le « trop » était, évidemment, de trop. Mais c'était un moyen de les sensibiliser à un grave problème. Surtout s'ils ignoraient que des sanctions existaient déjà.

De Rugy, lui-même, a admis que jusque-là des sanctions sont « appliquées » en commission « s'il y a plus de deux absences consécutives, avec un prélèvement effectif de 360 euros par réunion manquée ». C'est prévu par l'article 42 du règlement intérieur (RI) de l'AN, et cela concerne les commissaires convoqués aux travaux des commissions (15). R.A.S. de ce côté-là, donc. Par contre, pour les séances conclues par un vote



solennel, pour lesquelles « il est facile de s'organiser », selon de Rugy, cette amende « n'a jamais été appliquée par mes prédécesseurs ». Et de « préciser », à l'attention des médias : « Pour une session entière d'octobre à juillet, la règle est simple : s'il y a une absence à plus de deux tiers des scrutins, ce sera 4.320 euros d'amende ». La présidence de l'AN a ensuite jugé utile de corriger et de préciser que **les 4.320 euros d'amende, « c'est en cas d'absence non justifiée à plus d'un tiers des votes solennels »**, et qu'en cas « d'absence à plus de la moitié, cette retenue est doublée », comme le stipule le règlement. Ce qui est conforme à l'article 159 du RI de l'AN (15). Plaidant pour des députés « irréprochables », de Rugy a ajouté que « l'échelle des sanctions » allait être revue (13).

Capital a enquêté pour savoir combien de députés tomberaient sous le coup des sanctions. Il s'avère que « sur 11 votes solennels recensés entre le 3 octobre 2017 [...] et le 13 février 2018, **seuls 3 élus ne remplissent pas à ce stade les critères de présence** ». De Rugy l'a confirmé le 19 février au micro de Léa Salamé (16). Alors **pourquoi tout ce tintouin sur l'absentéisme ?** Sinon pour jouer au redresseur de torts, **pour abaisser, discréditer davantage les députés** et faire comprendre aux citoyens que s'il y en moins, l'AN n'en pâtrira pas. Bref, pour soutenir la réforme voulue par Macron. Si elles s'en donnaient la peine, les oppositions pourraient utilement **dégonfler la bauduche**.

Sa démarche, ses menaces de sanctions aggravées et de suppression de la délégation de vote ont provoqué des remous. Elles ont déplu à des députés de tous les camps. Pour Christian Jacob, président du groupe LR, « C'est assez invraisemblable. Quand on est député, on n'est pas fonctionnaire, on n'est pas salarié de M. Rugy ou du bureau de l'Assemblée nationale... ». Pour lui, « les seuls auxquels on a des comptes à rendre, ce sont nos électeurs... ». Il a fustigé des « méthodes de petit comptable », et expliqué que « **La qualité d'un élu de la nation ne se mesure pas à être un Playmobil dans l'hémicycle, à lever ou baisser la main pour voter, ni aux heures de présence en réunion, mais à sa capacité à faire remonter les attentes de la population, les retranscrire dans la loi** ». Boris Vallaud, un porte-parole des députés socialistes a déclaré : « **On attend du président de l'Assemblée nationale qu'il défende l'Assemblée, la place du Parlement dans l'équilibre institutionnel** » et ne cherche pas seulement à « **conforter une présidentialisation du régime qui a atteint un point considérable** ». Plusieurs députés LREM ont abondé dans le même sens, suggérant de « **réorganiser le travail parlementaire** », avec « **des sessions mieux organisées** » (17).

Des propos plus virulents ont été rapportés. Clémentine Autain, a dénoncé « un **antiparlementarisme** écœurant agité par un tout petit président de l'Assemblée ». En privé, des marcheurs auraient parlé d'une « connerie » du président de l'AN, demandant : « lui-même est-il très présent ? ». Certains ont rappelé qu'il était « un marcheur de la dernière heure » issu des rangs écologistes (18). Bien sur, des députés et d'autres membres de LREM sont venus à son secours, ont tenté de calmer le jeu, de limiter la polémique. Cependant, il n'est pas évident que l'AN retrouvera la sérénité propice à un travail

fructueux... si un président contesté continue de « rugyr » au perchoir.

## Des députés LREM particulièrement « discrets » à l'Assemblée. Incompétents ?

« **60 % des députés mais 1 % des propositions de loi : que font les élus d'En Marche ?** ». Bonne question ! Et réponse sans équivoque rapportée par *Contrepoints* en janvier 2018 (19). Selon les données détaillées de l'Open Data recensées par l'équipe de *nosdeputes.fr*, pendant les 5 premiers mois de la législature, de juin à novembre 2017, ressortent nettement : - l'homogénéité entre les groupes en matière de présence des députés ; - la sous-activité des députés LREM en ce qui concerne la production législative, à tous points de vue (propositions de lois signées, interventions longues dans l'hémicycle, amendements, propositions de lois écrites, questions écrites et orales). Ils n'ont rédigé que 3 des 212 propositions de lois examinées de juin à novembre. Un même profil « effacé » a été observé pour les députés du Modem. Au contraire, le groupe AGIR et les non-inscrits ont produit (relativement) beaucoup de propositions de lois, tandis que les groupes LFI et LR ont été très actifs, notamment en matière d'amendements ou de signatures en appui à des propositions de lois.

Pour les auteurs de l'étude, une première explication vient de la « **jeunesse dans le métier** » et le manque de formation. « **Beaucoup de nouveaux députés découvrent le palais Bourbon, voire la vie politique tout court. Et, c'est vrai, écrire un texte de loi ne s'improvise pas. Bien technique, bien aride, le style législatif est impénétrable au commun des mortels, même en simple lecture. Alors en écriture...** », rappelle François Lainée, auteur de l'article de *Contrepoints*. « **Des députés godillots bridés par le gouvernement et le parti** », serait une deuxième explication. « **Une activité nouvelle, mal mesurée encore** » en serait une troisième, avec, après les promesses de Macron, la déception d'un déséquilibre marqué entre trop de temps passé à élaborer, à voter des lois, et bien trop peu à suivre leur application (souvent partielle), à en évaluer l'impact ainsi que la pertinence. Une insuffisance devenue noire !

Sur le site *nosdeputes.fr*, des données actualisées au 23 février 2018, montrent une forte montée de l'activité parlementaire et une participation constructive toujours **modeste des députés LREM**, limitée, notamment, à **4 % des 372 propositions de lois** (rien que ça !) examinées depuis le mois de juin (20).

Les choses sont claires : le **dégagisme** promu par la Macronie et l'entrée massive à l'AN de novices aux compétences « limitées » (voire nulles), leur « improductivité » et les cafouillages qu'à connue l'Assemblée ont aussi porté des coups bas à la réputation des députés. Au plan des compétences et de l'efficacité, la nouvelle AN est plus mal vue que l'était la précédente. C'est un fiasco ! **On a voulu faire croire aux citoyens que député (ou sénateur) n'était pas un métier**, technique et exigeant, qui, pour être exercé correctement, nécessitait une formation appropriée, et un minimum d'expérience (comme beaucoup d'autres métiers). Ce **petit jeu** politicien est néfaste à la France !



## « Les députés macronistes négligent-ils le terrain ? ». Pourquoi ?

Pour répondre à cette question, en octobre 2017, Mathilde Siraud de *France Inter* avait recueilli des témoignages et des avis instructifs (21). Pour commencer, « *Les élus locaux, échaudés par les mesures d'économies annoncées par le Gouvernement pour les collectivités prétendent ne jamais voir les députés LREM sur le terrain* ». Un « grand élu » socialiste lui aurait dit : « *Ils ne pensent qu'à être à Paris, ils sont complètement hors sol et ne connaissent absolument pas les dossiers* ». Et un cadre du mouvement lui aurait confirmé « *On les a biberonné pendant leur campagne, maintenant c'est à eux d'être présents sur leur territoire* ». Un jeune député macroniste reconnaissait que cela l'ennuyait terriblement d'aller inaugurer une maison de retraite ou remettre des décorations à des anciens combattants le samedi. Pour d'autres, LREM n'ayant pas d'élus locaux, ses députés seraient « mis à l'écart sur leur territoire ». En effet, **l'absence d'implantation locale** ne facilite pas la présence des députés LREM sur le terrain.

Pour sa part, l'auteur d'un article de *pressreader* de janvier,

intitulé « *Législatives partielles : le "nouveau monde" atterrit* » (22), estime que les résultats obtenus aux deux élections partielles récentes sont « *un signal d'alarme, notamment pour les députés LREM qui négligent aujourd'hui leur circonscription au profit du travail législatif* » ; « *des députés sont encore inconnus de leurs propres électeurs* ». Il pointe une contradiction ou un dilemme auquel est confronté l'Exécutif : les députés ne peuvent pas être en même temps au palais Bourbon, pour ne pas être punis, et dans leurs fiefs électoraux. Tant que le train des « réformes » ne ralentira pas, rien ne permet de penser que les chefs de LREM décideront de modifier leur priorité, la présence massive de leurs députés à l'Assemblée.

Cependant, une adaptation de la « stratégie » s'amorce. « *A peine élus, des députés En marche prêts à lâcher l'Assemblée pour devenir maires* », a indiqué *lefigaro.fr* le 23 février. Leurs motivations combineraient un sentiment d'inutilité au sein de leur groupe pléthorique à l'AN, un désir de se rapprocher de leur famille et de renouer avec le terrain, ainsi qu'une anticipation [déjà !] de la réduction du nombre de fonctionnaires pour la prochaine législature (23). Les dirigeants du parti s'y résoudraient, voulant investir des grandes villes lors des prochaines municipales.

## Des sondages pour nous dire ce que les Français veulent vraiment ?

Nos deux principales sources d'infos quantitatives se trouvent dans les résultats des élections et, plus fréquemment, dans ceux, moins fiables, des sondages. Si ces derniers servent à renseigner sur « l'état de l'opinion », ils sont aussi, souvent, utilisés pour influencer les choix et les comportements. S'ils n'avaient pas cette « vertu », ils seraient moins nombreux et ils ne feraient pas partie de la panoplie des **instruments de la communication**, devenue un ressort déterminant de la promotion politique en France, presque dominant en ce moment. L'examen de ce que révèlent trois sondages des 10 derniers mois sur les questions institutionnelles pourrait permettre de tirer des infos utiles.

**Avertissement** : les deux sondages les plus récents affichent des pourcentages énormes de Français répondant à des questions auxquelles pas mal d'entre eux ne s'intéressent que de loin ou pas. En témoigne l'abstention record qui était montée jusqu'à 51,3 % (64 % chez les moins de 35 ans) au premier tour et à 57,4 % au second tour des législatives. Aussi, lorsque je lis que **93 %** des Français voudraient limiter à trois le nombre de mandats des parlementaires et que **92 %** approuveraient la réduction d'un tiers de leurs effectifs, le doute sur la « représentativité » et la crédibilité du sondage m'envahit. Et quand, dans les chiffres présentés, **tous** les Français sont sympathisants d'un parti ou d'un autre, le doute s'épaissit. J'ai tout de même étudié ces sondages et ajouté quelques commentaires.

**En avril 2017**, avant l'élection présidentielle, un sondage de l'IFOP (24) avait porté sur des propositions des candidats : - **40 %** des Français étaient favorables à « quelques réformes comme le non-cumul des mandats dans le temps ou la réduction du

nombre de parlementaires » ; - **30 %** préféraient « Organiser une Assemblée Constituante à l'automne prochain, tout remettre à plat et créer une VI<sup>e</sup> République » ; - **18 %** voulaient « Organiser un Grenelle de la démocratie française... pour rénover nos institutions et moderniser la vie politique... » ; - pour **12 %**, « Rien de tout cela, garder le système institutionnel et politique tel qu'il est, il fonctionne bien ».

**Au début d'octobre 2017**, dans un sondage de BVA (25), l'investigation s'était centrée autour des propositions de Macron et de LREM, et élargie à 8 questions. Le sondage faisait apparaître une forte montée « Des Français favorables aux réformes permettant **d'accroître leur représentation** et de **renouveler la vie politique** ». **86 %** étaient tout à fait ou plutôt favorables à « réduire d'un tiers le nombre de députés et de sénateurs ». Pour accroître leur représentation ! Inexplicable ! Afin de renouveler, 84 % étaient d'accord pour « interdire aux parlementaires d'accomplir trois mandats identiques dans le temps », **72 %** étaient pour « désigner l'ensemble des députés au scrutin proportionnel et non plus au scrutin majoritaire », 71 % pour créer un « référendum véto » d'initiative citoyenne, 69 % pour « regrouper le même jour » les prochaines élections municipales, départementales et régionales qui auront lieu **en 2021**, 61 % pour « Rendre obligatoire le vote aux élections locales et nationales (chiffre apparemment farfelu, vu les proportions des abstentionnistes multirécidivistes ?).

Les résultats « redressés » du **sondage** réalisé en ligne auprès de 1 065 personnes par Harris interactive le 31 janvier 2018 (26), indique des positions favorables aux réformes encore plus affirmées. Mais, les explications sur les motifs des choix sont



absentes ou manquent de clarté. **Evitant toute question relative à l'Exécutif et à son pouvoir quasiment absolu**, « débordant » sur le législatif et le judiciaire, ce sondage a privilégié huit questions :

. « La limitation du nombre de mandats consécutifs des députés et des sénateurs à trois au maximum ». 66 % des Français y seraient « tout à fait favorables » et 27 % « plutôt favorables ». 93 % de favorables, donc, contre environ 40 % en avril 2017. Seuls 7 % y seraient opposés. Et « l'unanimité » des réponses « tout à fait favorable » est remarquable ! Les scores vont de 62% chez les sympathisants du FN, 65% chez ceux du PS, 66% chez ceux de FI/PCF, à 78 % chez ceux de LREM. Aucune explication sur les raisons d'un tel choix « favorable », qui ne semble viser qu'à renouveler et rajeunir (encore !) les parlementaires. Il revient à **interdire** de se représenter à des élus expérimentés et appréciés de leurs électeurs, puisqu'ils ont été élus trois fois de suite. Il revient aussi à **priver de liberté** de choix **les électeurs, à les forcer** à voter pour des candidats avec moins ou pas d'expérience, alors que la matière juridique à traiter est très aride et complexe. Les Français n'auraient pas tiré de leçon des cafouillages à l'AN et de la faible productivité des nombreux députés « novices », « issus de la société civile », notamment, investis en juin 2017.

. « La réduction d'un tiers du nombre de députés et de sénateurs ». 92 % de réponses favorables, dont 65 % de « tout à fait favorables ». Et parmi celles-ci, 75 % chez les partisans du FN... dont le parti risque fort d'être un des perdants d'un tel rétrécissement. En ce qui concerne les motifs de ces réponses « favorables », le choix soumis aux sondés a été très restreint et orienté... et les résultats, de peu de signification. Il leur a été demandé :

1 - si « Cela permettrait de réduire les dépenses publiques ». Qui pourrait répondre non à une telle question si elle est prise au pied de la lettre ? Malgré cela, lucides, 7 % ont répondu « Non, plutôt pas », considérant sans doute que cette réduction ne serait qu'une goutte d'eau dans l'océan des dépenses publiques, et aussi que des économies nettement plus substantielles et moins discutables devraient être faites autrement (cf. les milliards € de cadeaux fiscaux très contestés faits aux plus riches, l'absence de réduction significative du nombre de fonctionnaires...) ;

#### Sources et références :

- (1) « *Sachez que la France et les Etats-Unis ne sont pas sur la liste des meilleures démocraties du monde* », [mashable.france24.com/monde/20180131-liste-indice-meilleures...](http://mashable.france24.com/monde/20180131-liste-indice-meilleures...), le 31/01/2018 + *Democracy Index 2017, Free speech under attack, The Economic Intelligence Unit*.
- (2) Indice de la liberté, la chute de la France [contrepoints.org/2018/02/06/309135-indice-de-liberte...](http://contrepoints.org/2018/02/06/309135-indice-de-liberte...)
- + Human Freedom Index – 2017 [cato.org/human-freedom-index](http://cato.org/human-freedom-index).
- (3) *Freedom in the World 2018 Democracy in Crisis*, [freedomhouse.org/report/freedom-world/freedom-world-2018](http://freedomhouse.org/report/freedom-world/freedom-world-2018).
- (4) « *La réduction du nombre de députés n'est pas conciliable avec la démocratie et le pluralisme* », [lemonde.fr/idees/article/2017/07/24...](http://lemonde.fr/idees/article/2017/07/24...)
- (5) « *Législatives : le mode de scrutin mis en cause après la déferlante macroniste* », [lefigaro.fr/2017/06/12/38001...](http://lefigaro.fr/2017/06/12/38001...)
- (6) » *Sondage législatives : les Français plébiscitent la proportionnelle* », [contrepoints.org/2017/06/15/292186...](http://contrepoints.org/2017/06/15/292186...)
- (7) « *Législatives ; le mode de scrutin de nos élections est-il antidémocratique ?* », [lefigaro.fr/vox/politique/2017/06/12/31001...](http://lefigaro.fr/vox/politique/2017/06/12/31001...)
- (8) « *Proportionnelle : la France est-elle une exception en Europe ?* », [franceinter.fr/emission/le-vrai-du-faux-de-l-europe...](http://franceinter.fr/emission/le-vrai-du-faux-de-l-europe...) le 06/03/2015.
- (9) « *Municipales : l'idée d'un report du scrutin en 2021 s'éloigne* », [rtl.fr/politique/municipales-l-idee...](http://rtl.fr/politique/municipales-l-idee...), le 16/01/2018.
- (10) « *Élections européennes : le nouveau mode de scrutin chamboule les partis* », [leparisien.fr/politique/elections-europeennes...](http://leparisien.fr/politique/elections-europeennes...), le 05/01/2018.



- (11) « Comment les députés européens sont-ils élus ? », [vie-publique.fr/découverte-des-institutions/fonctionnement/institutions/comment...](http://vie-publique.fr/découverte-des-institutions/fonctionnement/institutions/comment...), le 19/02/2016  
+ « Croissance de la population dans dix-huit Etats membres », [ec.europa.eu/eurostat](http://ec.europa.eu/eurostat).
- (12) « Européennes : l'Assemblée vote le projet de loi prévoyant une seule circonscription », [actu.orange.fr/France/européennes-l-assemblée...](http://actu.orange.fr/France/européennes-l-assemblée...), le 20/02/2018  
+ « Bidouillage opportun, élections européennes : le Gouvernement se prépare à... diminuer le temps d'antenne de l'opposition », [marianne.net/politique/elections-européennes...](http://marianne.net/politique/elections-européennes...), le 12/01/2018.  
+ [blogs.mediapart.fr/paul-cassia/blog/150118...](http://blogs.mediapart.fr/paul-cassia/blog/150118...), le 15/01/2018.
- (13) « Vers une amende de 4.320 euros pour les députés "multirécidivistes de l'absence" », [rtl.fr/politique/vers-une...](http://rtl.fr/politique/vers-une...), le 05/02/2018.
- (14) « Assemblée Nationale : pour ou contre une amende aux députés trop absents », [mesopinions.com/sondage/politique/assemblée-nationale...](http://mesopinions.com/sondage/politique/assemblée-nationale...), le 10/02/2018.
- (15) « Assemblée buissonnière : votre député est-il pénalisé pour ses absences ? », [slate.fr/story/75502/assemblée-nationale-retenues-indemnités](http://slate.fr/story/75502/assemblée-nationale-retenues-indemnités), le 15/09/2017.
- (16) « Absentéisme à l'Assemblée : voici les députés qui pourraient être sanctionnés », [capital.fr/economie-politique/absenteisme](http://capital.fr/economie-politique/absenteisme), le 19/02/2018.
- (17) « Absentéisme de députés : remous à l'Assemblée après des propos de Rugi sur des sanctions », [actu.orange.fr/politique-absenteisme...](http://actu.orange.fr/politique-absenteisme...), le 06/02/2018.
- (18) « Absentéisme : le président de l'Assemblée en zone de turbulences », [actu.orange.fr/politique/absenteisme-le-président...](http://actu.orange.fr/politique/absenteisme-le-président...), le 09/02/2018.
- (19) « 60 % des députés mais 1 % des propositions de loi : que font les élus d'En Marche ? », [contrepoints.org/2018/01/12/306539...](http://contrepoints.org/2018/01/12/306539...)
- (20) « Répartition de l'activité des députés depuis le début de la législature par groupe politique », [nosdéputés.fr/synthèse-groupes](http://nosdéputés.fr/synthèse-groupes), le 23/02/2018.
- (21) « Les députés macronistes négligent-ils le terrain ? », [franceinter.fr/emission/histoires-politiques/histoire-politique-18-octobre-2017](http://franceinter.fr/emission/histoires-politiques/histoire-politique-18-octobre-2017).
- (22) « Législatives partielles : le "nouveau monde" atterrit », [pressreader.com/France/opinion/20180130/28156947...](http://pressreader.com/France/opinion/20180130/28156947...), le 30/01/2018.
- (23) « À peine élus, des députés En marche ! prêts à lâcher l'Assemblée pour devenir maires », [lefigaro.fr/2018/02/23/01002...](http://lefigaro.fr/2018/02/23/01002...)
- (24) « Sondage Ifop pour Synopia : Les Français et les réformes institutionnelles », [synopia.fr/sondage-ifop-pour...](http://synopia.fr/sondage-ifop-pour...), le 12/04/2017.
- (25) « Les Français et la réforme des institutions – sondage BVA pour Atlantico », [bva-group.com/sondage/francais/reforme-institutions...](http://bva-group.com/sondage/francais/reforme-institutions...), le 05/10/2017.
- (26) « Le regard des Français sur la réforme institutionnelle », [harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2018/02/RapportHI-Les-Français-et-la-reforme](http://harris-interactive.fr/wp-content/uploads/sites/6/2018/02/RapportHI-Les-Français-et-la-reforme)

## 2018 - BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT À 18 JUIN

établir votre chèque à l'ordre de l'Académie du Gaullisme et le retourner à : Académie du Gaullisme – BP 48 – 94700 Maisons-Alfort

Nom et prénom \_\_\_\_\_

Rue, boul., avenue, impasse, autre \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone fixe \_\_\_\_\_ - Téléphone portable \_\_\_\_\_ - Courriel \_\_\_\_\_

Cotisations : \_\_\_\_\_ x 35 € (plus de 25 ans) / \_\_\_\_\_ x 16 € (moins de 25 ans) / \_\_\_\_\_ x 39 € (couple) / à partir de \_\_\_\_\_ x 75 € (membre bienfaiteur)

# Pensez à votre cotisation 2018. Merci.

Suite au décès de leur président, Luc Beyer de Ryke, les membres de l'Académie du Gaullisme réunis en assemblée générale le 7 mars ont élu pour la période 2018-2021 : Georges AIMÉ, président ; Jean-Louis GUIGNARD, 1<sup>er</sup> vice-président chargé des dîners-débats ; Amir ALFARGE, 2<sup>e</sup> vice-président chargé de communication ; Christine Alfarge, secrétaire générale ; Christian de CISTERNES de VINZELLES, trésorier ; Jacques LEMARIÉ, trésorier-adjoint ; Bernard BELLETTI, Jean-François HAREL, Paul KLOBOUKOFF, Alain ROHOU, membres.